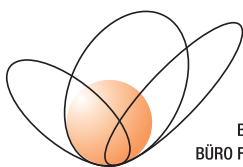


Portrait des familles fribourgeoises

Esquisses statistiques
2009



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui nous ont généreusement donné des conseils et des informations au cours de nos recherches. Nous sommes également reconnaissants aux différentes associations de la Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour de nous avoir transmis les informations que nous cherchions.

Nous adressons tout particulièrement nos gratifications au Service de la statistique du canton de Fribourg, ainsi qu'à Monsieur Reto Messikommer pour l'aide et le temps qu'il nous a accordé. Sans leur soutien, ce travail n'aurait pas pu être mené à bien.

Impressum

Édition
Bureau de l'égalité et de la famille
Rue de la poste 1 – Case postale
1701 Fribourg
Tél. 026 305 23 86
Fax 026 305 23 87
Courriel: bef@fr.ch

Recherche et rédaction :
Eric Zufferey, licence ès sciences de la société, collaborateur scientifique

Conception graphique:
dep-art.ch, Julien Magnin
Service d'achat du matériel et des imprimés, Nicolas Chardonens

Édition:
800 exemplaires

Fribourg, avril 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. DÉFINITIONS ET REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES	6
2. QUELQUES GÉNÉRALITES À PROPOS DE FRIBOURG	8
3. STRUCTURE ET ORGANISATION DES FAMILLES FRIBOURGEOISES	12
3.1 Portrait des différents types de familles	12
3.2 Parentalité et natalité	13
3.3 Profil des divorces	16
3.4 Les ménages monoparentaux	17
3.5 Les personnes vivant seules avec leurs parents	18
3.6 Les nouveaux types de familles et de couples	18
4. VIVRE DANS UNE FAMILLE A FRIBOURG	20
4.1 Concilier les rôles parentaux et professionnels	20
4.2 Structures d'accueil extrafamilial pour les enfants en bas âge et d'âge scolaire	26
4.3 Scolarité des enfants et insertion professionnelle des jeunes	29
4.4 Situation financière des familles	32
4.5 Familles en situation de difficulté	34
4.5.1 Familles en situation de précarité	34
4.5.2 Violence domestique	36
4.5.3 Protection de l'enfance	37
4.6 Familles et mouvements de population	37
4.7 Moyens de transport, mobilité et pendularité	39
4.8 Familles, langues parlées et langues apprises	41
5. LA QUESTION DE LA FAMILLE AU NIVEAU CANTONAL	43
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU BUREAU DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE	45
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	47

INTRODUCTION

La famille est souvent présentée comme une unité fondamentale de notre société. Mais que se cache-t-il réellement derrière cette belle formule? La famille est fondamentalement un lieu de solidarité entre des conjoints et des conjointes, entre des parents et des enfants. Son rôle est également d'assurer le bien-être matériel et affectif de ses membres. Elle représente encore un espace éducatif au sein duquel des enfants grandissent pour ensuite essayer de trouver leur propre place en ce monde. D'un point de vue plus global, elle permet la transmission d'un patrimoine entre les générations, que celui-ci soit financier, culturel ou social. On le voit bien, la famille a effectivement un rôle important à jouer dans notre société.

Jusqu'à récemment, la famille était exclusivement définie comme un ménage composé d'un père, d'une mère et de leurs enfants. Mais depuis la fin des années 60, de nombreuses évolutions ont affecté notre société en profondeur: libéralisation des mœurs, féminisme, travail des deux parents, augmentation du nombre de divorces, etc. De nouvelles formes de familles ont émergé, certaines bien connues comme les familles monoparentales et d'autres plus récentes comme les familles recomposées ou «patchwork families». Pour cette raison, il n'y a pas une mais des familles, et ces familles sont le reflet des mutations de notre société. Vivre dans une société en mouvement permanent signifie que les familles changent, évoluent et s'adaptent.

Si on s'intéresse à la sécurité financière des ménages, il est évident que l'époque faste des Trente glorieuses est bien loin maintenant. Les difficultés économiques et le chômage ne sont plus considérés comme des événements marginaux. Une frange de plus en plus grande de la population est touchée de plein fouet par la précarité, et les familles ne sont pas épargnées. Dans de telles conditions, elles peuvent connaître de grandes difficultés à assurer l'entretien et le bien-être de leurs membres. A ce niveau, il est évident que les familles ont plus que jamais besoin du soutien de la collectivité. Mais pour un soutien efficace, encore faut-il connaître les différentes formes d'organisation familiale et leurs besoins respectifs.

C'est entre autre pour ces raisons que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de Fribourg a mandaté ce projet. Son objectif est de faire un premier pas en direction d'une meilleure connaissance de la situation actuelle des familles et de leurs besoins. Toutefois, le chemin est encore long car ce rapport ne propose qu'un début de réponse. En effet, obtenir des informations et des statistiques sur les familles fribourgeoises n'est pas aussi aisé qu'il y paraît. Paradoxalement, tout le monde comprend ce que signifie le mot famille, mais un manque d'informations concrètes se fait sentir à ce sujet.

Le rapport se découpe en plusieurs parties. Les deux premiers chapitres ont pour but d'introduire la suite en présentant quelques remarques méthodologiques puis un bref portrait démographique du canton de Fribourg. Le troisième chapitre forme le cœur de ce document. Grâce aux données du recensement fédéral de la population 2000, il explorera comment les familles se structurent et s'organisent. La quatrième partie abordera à l'aide de diverses sources un certain nombre de thèmes liés aux modes de vie des familles fribourgeoises. Le cinquième chapitre remettra les résultats en perspective en fonction des principaux objectifs définis par la Commission cantonale pour une politique familiale globale dans son rapport de 2004¹. Pour conclure, cette étude s'accompagnera des recommandations qui pourront être formulées au vu des résultats présentés.

¹ Commission cantonale pour une politique globale: Rapport pour une politique familiale globale dans le canton de Fribourg, Fribourg, 2004

1. DÉFINITIONS ET REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

Obtenir des données récentes, exhaustives et pertinentes sur la situation des familles fribourgeoises n'est pas une tâche aisée. En fonction des thèmes abordés, les informations sont traitées et publiées par des services différents. Ainsi, s'intéresser à la situation économique des familles ou à la natalité, nécessite de s'adresser à des institutions ou à des sources différentes. La principale conséquence s'avère de devoir travailler avec des chiffres n'utilisant pas la même grille de lecture et souvent ne se référant ni à la même année ni au même contexte.

Dans ces conditions, ce rapport s'appuie en premier lieu sur le recensement fédéral de la population effectué en 2000. L'accès à ces données et leur analyse ont été possibles grâce à l'aide et au soutien du Service de la statistique du canton de Fribourg. Malgré l'existence de chiffres plus récents pour certains sujets, le recensement fédéral est la seule source de données disponible qui permet une description exhaustive de la situation démographique des familles fribourgeoises. De plus, ce choix évite le problème de la concordance entre des chiffres provenant de différentes sources. En mobilisant une unique source de données, il est donc possible d'établir un portrait plus cohérent. Les deux prochains chapitres s'appuient principalement sur le recensement fédéral de la population pour présenter un bref portrait du canton de Fribourg avant de passer à la situation démographique générale des familles fribourgeoises.

Ce rapport fait également appel à deux autres sources incontournables en matière de statistique. Premièrement, il sera fréquemment fait référence à l'*Annuaire statistique du canton de Fribourg 2008*² publié par le Service de la statistique. Cet annuaire fournit un ensemble de données pour qui s'intéresse aux différents aspects de la population résidant dans le canton de Fribourg. Deuxièmement, le site internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS)³ met à disposition des chiffres et des documents d'une utilité indéniable. S'il est dit qu'un chiffre provient de l'OFS, cela signifie qu'il est disponible sur le site internet. Autrement, une note de bas de page indiquera le document dont est tirée l'information en question.

Les chiffres qui ne sont pas issus du recensement fédéral de la population ne seront pas pour autant inutiles. Premièrement, ils permettent de confirmer ou de nuancer les données issues du recensement fédéral de la population. Pour certains sujets, il est préférable de présenter des chiffres récents au risque, sinon, de ne pas être au plus près d'une réalité qui évolue rapidement. Deuxièmement, les informations et les chiffres obtenus auprès des différentes institutions publiques ou privées du canton permettent de s'affranchir des limites propres au recensement fédéral de la population qui, bien qu'exhaustif, n'aborde qu'un nombre limité de sujets. Le quatrième chapitre privilégie des données récentes de ce type pour décrire divers aspects allant de l'usage de la voiture aux questions sociales liées aux familles en passant par leur situation financière. Comme peu de chiffres se rapportent directement aux ménages familiaux, l'objectif sera de présenter des tendances générales qui, bien entendu, affectent d'une manière ou d'une autre les modes de vie des familles fribourgeoises.

Il est important de noter que ce travail s'inscrit dans le projet d'une politique familiale globale qui est un des objectifs inscrits dans la nouvelle Constitution du canton de Fribourg. Une telle politique vise à améliorer les conditions de vie des familles et à les soutenir dans leurs tâches d'entretien et d'éducation. Pour la concrétiser, il est nécessaire de connaître la situation à encadrer, c'est-à-dire de mieux appréhender la situation des familles qui vivent dans le canton. En suivant cette idée, ce rapport mandaté par le Bureau de l'égalité et de la famille cherche à apporter une pierre à cet édifice. La vocation de ce travail est avant tout d'ordre exploratoire et descriptif. Autrement dit, la démarche de cette étude a été de mettre à jour les données statistiques existantes sur les familles fribourgeoises et, en fonction des résultats, d'en tirer un portrait démographique. La dimension analytique n'est pas absente mais elle reste cependant dépendante des chiffres disponibles et de la possibilité ou non de les comparer.

² Annuaire statistique du canton de Fribourg 2008, Service de la statistique du canton de Fribourg, Fribourg, 2007

³ Le site peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.bfs.admin.ch/>

Avant de commencer la présentation des résultats, nous allons clarifier le sujet qui nous intéresse en présentant quelques définitions incontournables. Sauf indication du contraire, les analyses prennent en compte la population résidente qui est définie ainsi : «ensemble des personnes ayant leur domicile économique dans la commune. Le domicile économique d'une personne se trouve dans la commune dont elle utilise le plus l'infrastructure, quel que soit le lieu de dépôt des papiers». Toute analyse se base également sur une unité. Dans le cas présent, il peut s'agir des personnes ou des ménages. Un ménage se définit par l'ensemble des personnes vivant dans un même logement. Les chef-fe-s d'un ménage sont responsables économiquement et socialement de celui-ci. **Dans le cas d'une famille, le père et la mère sont tous deux les chef-fe-s du ménage.** Une autre manière d'aborder la même question consiste à distinguer la personne de référence du ménage et le/la partenaire de la personne de référence. Sans entrer dans les détails, la personne de référence peut être définie comme le chef ou la cheffe de ménage qui a le salaire le plus important ou la position professionnelle la plus élevée. En d'autres termes, il s'agit du principal soutien financier du ménage.

Pour finir, il faut être au clair avec la notion de famille et la manière de la définir. Avec les évolutions sociales et culturelles, **il n'est aujourd'hui plus possible de se limiter à l'idée que la famille se compose d'un couple marié avec un ou plusieurs enfants. Que l'on parle de familles monoparentales ou de familles recomposées, elle peut s'organiser de diverses manières et impliquer un nombre variable d'individus.** Pour tenir compte de cette pluralité de formes familiales, la Commission fédérale de coordination pour les questions de politiques familiales a élaboré, en 2000, la définition suivante: «la famille à notre époque est définie comme un groupe social d'un genre particulier, fondé avant tout sur les relations entre parents et enfants et reconnu comme tel par la société». Les familles, dans leur diversité, partagent globalement une même mission qui se divise en trois volets: l'entretien matériel de ses membres, la mise en place d'un espace affectif et éducatif favorable et la transmission des valeurs entre les générations. Un consensus existe également sur le fait que les familles ne doivent pas être seules face à ces tâches mais doivent pouvoir compter sur l'appui de la collectivité. Cette idée confirme l'importance d'une politique familiale cantonale cohérente et unifiée.

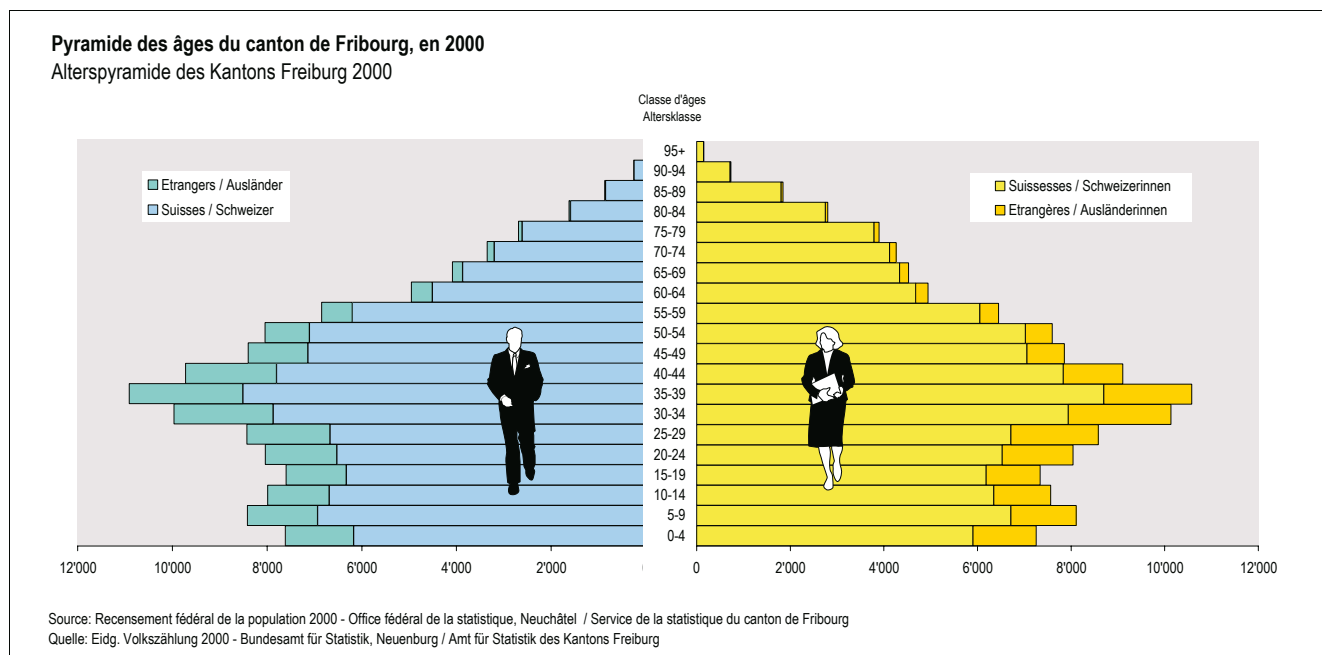


2. QUELQUES GÉNÉRALITES À PROPOS DE FRIBOURG

Avant de passer à la situation des familles proprement dite, il est toujours intéressant de prendre en compte le contexte dans lequel elles se situent. Autrement dit, un bref portrait du canton de Fribourg permet de comprendre certaines tendances qui peuvent affecter sa population, et plus particulièrement, les familles qui y vivent.

En 2000, la **population résidente** s'élevait à 241'706 habitant-e-s. Pour donner une idée de la croissance de la population, au 31 décembre 2006, Fribourg comptait 258'252 résident-e-s. Si on revient à la situation en 2000, 63'542 ménages familiaux étaient établis dans le canton, ce qui représente 197'814 personnes. Donc, il s'avère que 81.8% de la population fribourgeoise vit dans un ménage familial. Parmi ceux-ci, 38'509 ménages ont des enfants qui vivent sous leur toit (couples ou parents seuls). 146'421 personnes, soit **39.9% de la population habitent dans un ménage de ce type**. Les familles, dans leur diversité, représentent donc une part non négligeable de la population résidant à Fribourg.

La **pyramide des âges** ci-dessous illustre la répartition des hommes et des femmes selon les différentes classes d'âge. Les Fribourgeois-es font partie des populations les plus jeunes de Suisse. On remarque que cette jeunesse de la population est encore plus marquée pour les personnes de nationalité étrangère. À titre de comparaison, **les 0-19 ans représentent 25.6% des résident-e-s du canton** contre 22.9% pour la moyenne suisse. Les personnes âgées de plus de 65 ans forment 12.9% de la population fribourgeoise et 15.4% de la population suisse.



Cette situation a un impact sur la part de population dite «dépendante», autrement dit les enfants, les jeunes et les retraité-e-s par rapport à la population active. Le taux de dépendance⁴ du canton est de 62.6, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne suisse de 61.8 en raison du nombre important de jeunes de moins de 20 ans. Pour finir, la pyramide des âges montre clairement la part importante de femmes pour les personnes

⁴ Le taux de dépendance se calcule comme suit: $((0-19 \text{ ans}) + (65 \text{ ans et plus})) \times 100 / (20-64 \text{ ans})$

du troisième et quatrième âge, ce qui s'explique par leur espérance de vie plus élevée que celle des hommes. Selon l'OFS, en 2007, les hommes avaient à la naissance une espérance de vie de 79.4 ans et les femmes de 84.2 ans.

Si tout au long de son histoire, Fribourg a connu une importante émigration de sa population vers d'autres cantons ou d'autres pays, la tendance s'est clairement inversée depuis les années 60. **En tenant également compte d'un haut taux de natalité, la population du canton connaît une croissance supérieure à la moyenne suisse.** Pour mettre en évidence la **dynamique démographique** récente du canton de Fribourg, le tableau qui suit présente le bilan démographique moyen sur la période de 2000 à 2006. Il faut prendre note que ces calculs concernent la population résidente permanente, c'est-à-dire les personnes ayant leur domicile légal dans une des communes du canton. Le bilan démographique correspond au décompte pour une année des naissances, des décès et des mouvements migratoires, qu'ils soient internationaux ou intercantonaux. L'excédent des naissances et le solde migratoire sont les deux positifs et entraînent de fait un important accroissement annuel de la population.

Bilan démographique (moyenne sur la période de 2000 à 2006)

Mouvement naturel			Mouvement migratoire			Croissance de la population
Enfants né-e-s vivant-e-s	Décès	Excédent naissances	Arrivées	Départs	Solde migratoire	
2'799	1'889	+ 910	19'260	16'775	+ 2'485	+ 1.36 %

Source: Annuaire statistique du canton de Fribourg 2008

L'Office fédéral de la statistique fournit des informations pour l'année 2007 qui permettent d'avoir plus de détails sur la question de la natalité. Le taux brut de **natalité** est défini par le nombre de naissances vivantes pour 1'000 habitant-e-s. Pour le canton de Fribourg, ce chiffre s'élève à 10.7, ce qui est supérieur à la moyenne suisse de 9.9. La majorité des naissances ont toujours lieu dans le cadre d'un couple marié. Les naissances hors mariage représentent 16.1% des naissances totales. Si ce chiffre ne cesse d'augmenter depuis 1970, il en est de même pour l'âge moyen de la venue du premier enfant. **Les femmes habitant Fribourg connaissent ainsi leur première grossesse en moyenne autour de 30 ans et demi. Les femmes en âge d'avoir des enfants ont en moyenne 1.57 enfant.** À nouveau, le canton de Fribourg se situe au-dessus de la moyenne suisse de 1.46. Il faut également considérer l'adoption qui participe aussi à fonder une famille. En 2007, le Service de l'enfance et de la jeunesse dénombrait 103 dossiers d'adoption ouverts⁵.

Pour finir, en 2002, le peuple suisse a avalisé le régime des délais en matière d'interruption volontaire de grossesse (IVG)⁶. Le nombre moyen d'IVG entre 2003 et 2006 est de 273 par année, ce qui représente approximativement 97 interventions pour 1'000 naissances. Les chiffres indiquent que l'instauration du régime des délais n'a pas entraîné une hausse sensible du nombre d'interventions et la Suisse fait partie des pays ayant les plus bas taux d'IVG.

Il est intéressant de noter que pour assurer un renouvellement de la population, le nombre d'enfants par femme en âge d'en avoir devrait atteindre 2.1, ce qui n'est pas le cas de Fribourg malgré son haut taux de natalité. Ceci montre l'importance de la migration pour assurer le maintien et la croissance démographique de la population du canton. Comme l'indique un rapport du Service de la statistique du canton de Fribourg⁷, **la spécificité de Fribourg par rapport aux autres cantons est justement son important solde migratoire intercantonal.** Les personnes qui viennent s'installer à Fribourg ont généralement un profil familial et actif. Leurs motivations concernent moins la recherche d'un travail que celle d'un logement et d'un cadre de vie. Les chiffres du recensement fédéral 2000 permettent de déterminer combien de personnes résidant à Fribourg en 2000 étaient domiciliées dans un autre canton en 1995. Un tel cas de figure concerne 16'595 personnes⁸, ce qui représente tout de même 6.9% de la population. Les deux principaux cantons de provenance sont Vaud et Berne, pour respectivement 21.3% et 21.1% des individus. Les chiffres diminuent sensiblement pour les autres cantons, le canton du Valais arrivant en troisième position avec 4.4%.

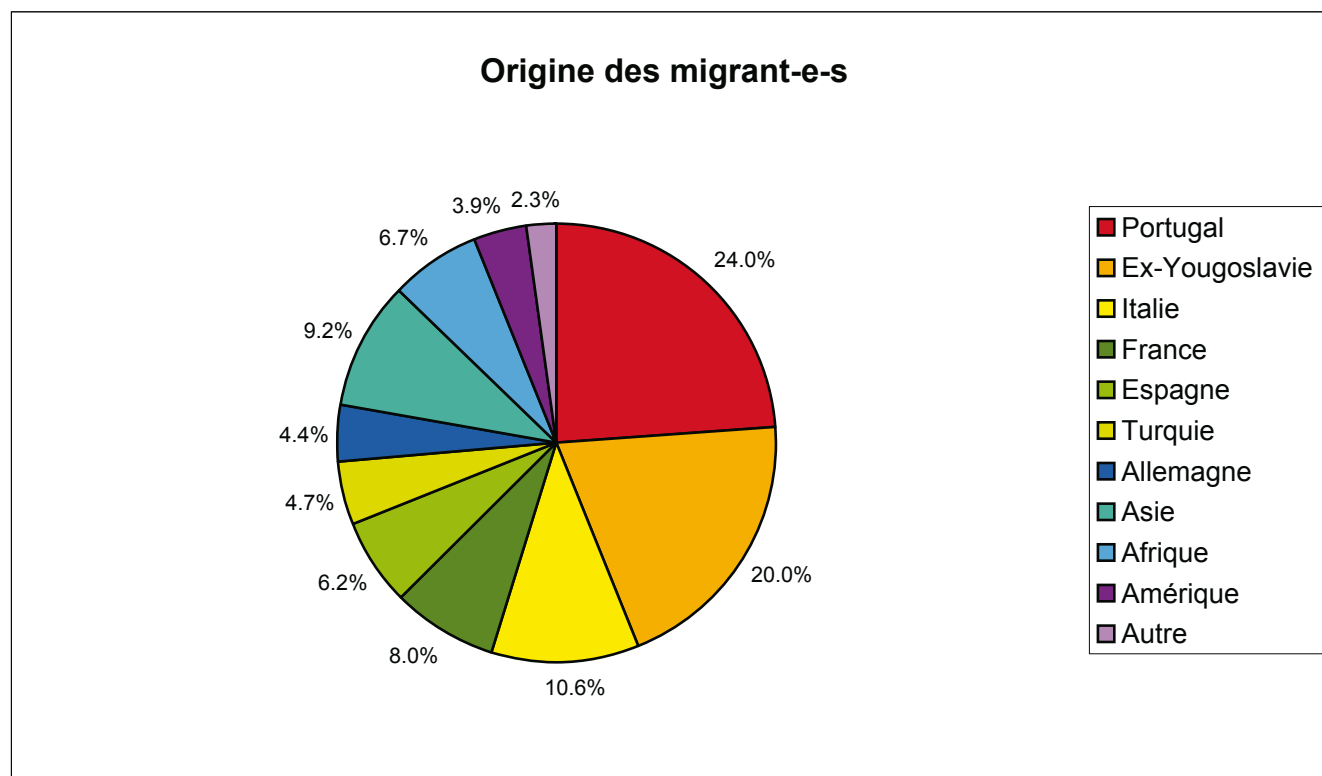
⁵ Rapport d'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales 2007, Fribourg, 2008

⁶ Durant les douze premières semaines de grossesse, le choix d'interrompre ou non la grossesse est laissé à la femme concernée. A partir de la 13^e semaine, une IVG n'est possible que sur un avis médical en cas de danger pour la santé physique et/ou psychique de la mère.

⁷ Rapport sur le postulat n°312.06 Christine Bulliard / Jacques Bourgeois concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique, Service de la statistique du canton de Fribourg, à paraître.

⁸ Ne sont pas pris en compte les enfants de moins de 5 ans, les personnes venant de l'étranger et celles qui n'ont pas répondu.

Pour en venir à la **migration internationale**, selon le recensement fédéral de la population 2000, 14.7% de la population fribourgeoise est de nationalité étrangère, un taux qui est inférieur à la moyenne suisse de 20.5%. La population migrante vient en grande majorité d'Europe (80.1%), puis dans un ordre décroissant, d'Asie (9.1%), d'Afrique (6.7%), d'Amérique du Nord (3%), d'Amérique latine (1%) puis finalement d'Océanie (0.1%). Le graphique suivant présente les principaux pays et continents d'origine des migrant-e-s.

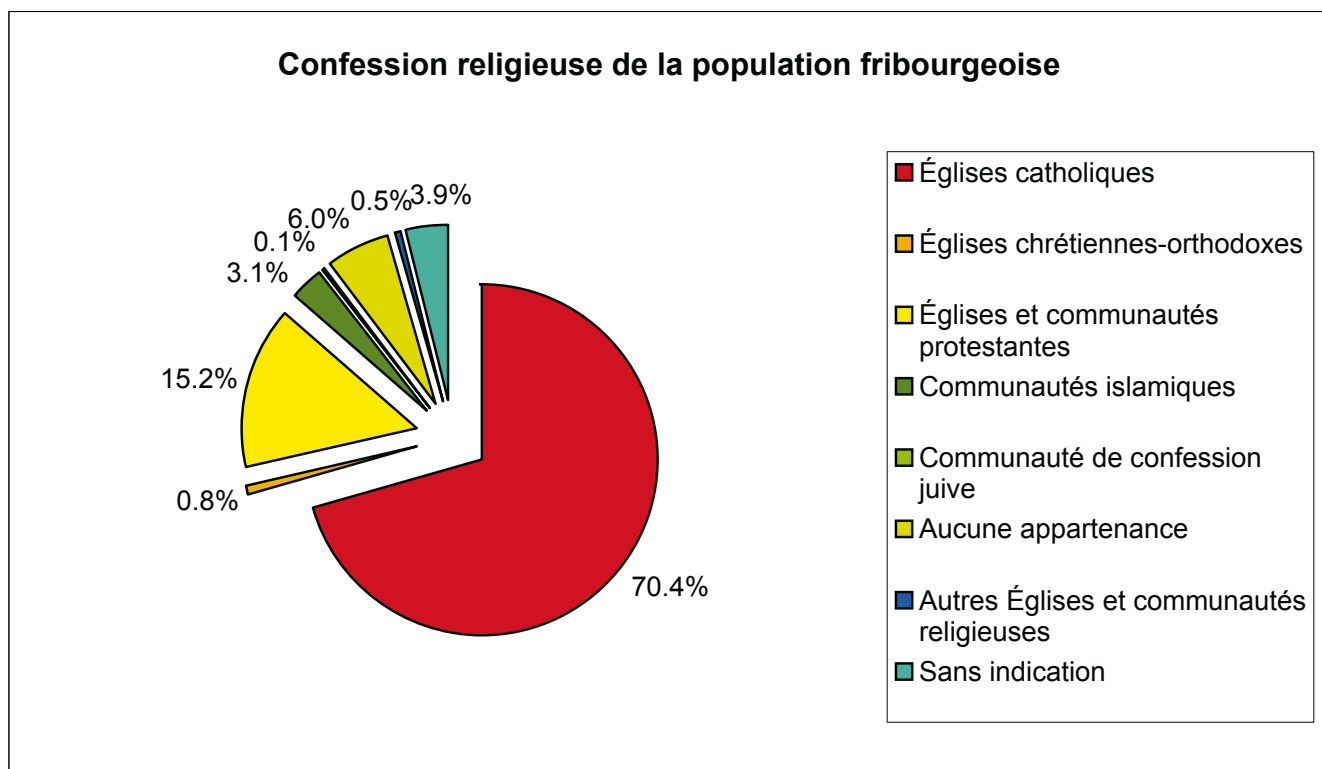


Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Maintenant que la structure et la dynamique de la démographie du canton ont été brièvement esquissées, d'autres particularités de Fribourg méritent d'être mises en avant, à l'image de son **caractère bilingue**. Il abrite en effet au sein de sa population deux grands groupes dont la langue maternelle est soit le français soit le suisse-allemand. Loin d'être négligeable, le bilinguisme du canton se retrouve également à un niveau plus officiel. L'administration cantonale offre un service dans les deux langues, et il est possible pour les étudiant-e-s de suivre des cursus scolaires bilingues. Il faut remarquer que nos résultats font référence à l'allemand plutôt qu'au suisse-allemand car, pour les sujets considérés, les données issues du recensement fédéral sont codées de la manière suivante: allemand, français, italien et romanche.

Le canton de Fribourg est en majorité francophone. En effet, 63.2% de la population déclare le français comme langue maternelle et 29.2% l'allemand. Concernant la pratique du plurilinguisme au niveau des langues nationales, 68.5% des résident-e-s du canton déclarent ne parler qu'une seule langue nationale. Les chiffres diminuent rapidement car seuls 21.9% déclarent parler deux langues nationales et 2.1% trois langues nationales. Bien entendu, dans le contexte fribourgeois, le plurilinguisme implique généralement le français ou l'allemand, voire les deux langues. Il est intéressant de noter que les francophones et les germanophones n'ont pas la même tendance à développer une pratique bilingue. Si 14% des francophones parlent deux langues nationales, 40% des germanophones sont dans ce cas.

La **répartition religieuse** du canton montre, sans surprise, une nette majorité de catholiques qui représentent 70.4% des habitant-e-s. Par ordre d'importance, les personnes de confession protestante viennent en deuxième position, formant 15.2% de la population. Le troisième groupe se compose des musulmans qui rassemblent 3.1% des personnes vivant à Fribourg. Le graphique suivant détaille avec plus de précisions les différentes appartenances religieuses des habitant-e-s du canton. Ces chiffres indiquent la confession d'une personne mais ils ne permettent pas de savoir si elle est pratiquante ou non pratiquante.



Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Pour finir, une dernière caractéristique du canton est sa **faible urbanisation** comparée à la situation au niveau national. En effet, seul 19.3% de la population habite dans une ville⁹. **36.8% des résident-e-s se situent dans une commune d'agglomération**. Comme son nom l'indique, ce type de commune appartient à une agglomération qui se définit comme un ensemble de communes d'au moins 20'000 habitant-e-s qui s'organisent autour d'une commune-centre. Sans entrer dans les détails, une commune appartient à une agglomération si un sixième des personnes actives occupées qui y résident travaillent dans le centre et si elle possède une zone bâtie continue ou une frontière commune avec le centre. La première illustration qui vient à l'esprit est Fribourg et son agglomération. **Comme l'agglomération est considérée comme un espace urbain, 56.1% de la population réside dans une commune urbaine, contre 73% au niveau suisse, et les 43.9% restants dans une commune rurale.**

Le Service de la statistique met également en lumière un phénomène de **périurbanisation** du canton¹⁰. Il est possible d'observer actuellement un processus d'extension des villes de Fribourg et de Bulle. Dans un même temps, la séparation entre le lieu de travail et le lieu de domicile est toujours plus importante. De plus, l'importante migration intercantonale en provenance des cantons de Vaud et de Berne induit un développement plus important des régions disposant d'une autoroute. Les Vaudois et les Bernois qui viennent à Fribourg sont souvent des pendulaires qui travaillent à l'extérieur du canton.

⁹ Une ville doit au minimum avoir 10'000 habitants pour être considérée comme telle.

¹⁰ Rapport sur le postulat n°312.06 Christine Bulliard / Jacques Bourgeois concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique, Service de la statistique du canton de Fribourg, à paraître

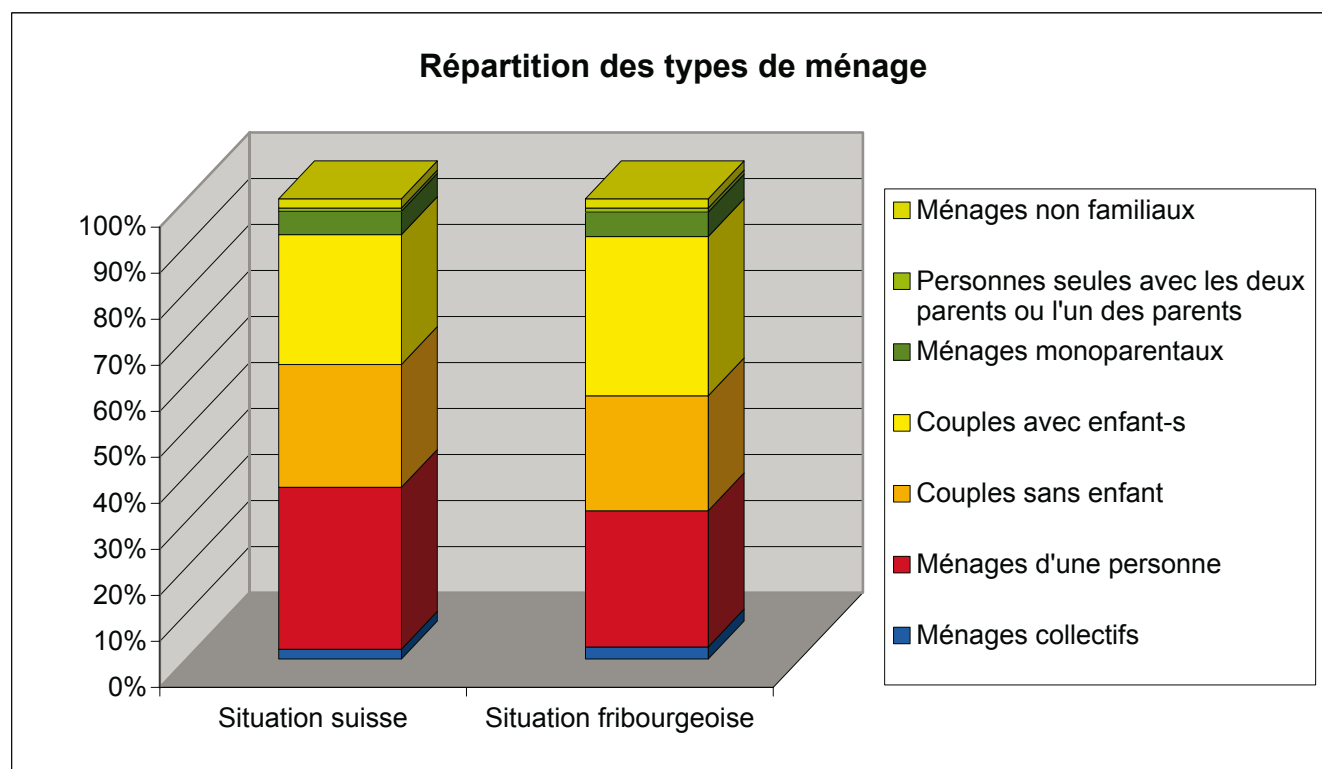
3. STRUCTURE ET ORGANISATION DES FAMILLES FRIBOURGEOISES

Ce chapitre présente un portrait des familles fribourgeoises qui, sans prétendre à l'exhaustivité, tente d'aborder différentes facettes de la question pour essayer de coller au mieux à la réalité. Ce portrait général de l'organisation des familles traitera des différents types de familles, de la parentalité et de la natalité. Il sera aussi question du profil des divorces, des ménages monoparentaux et des personnes vivant seules avec leurs parents. Pour finir, on abordera la question des nouveaux types de familles.

3.1 Portrait des différents types de familles

Le canton de Fribourg comptait 63'542 ménages familiaux en 2000. **En moyenne, un ménage familial est composé de 3.11 personnes dont 0.85 enfants¹¹.** Le recensement fédéral de la population définit quatre types de ménages familiaux: le couple sans enfant, le couple avec enfant-s, le ménage monoparental et la personne vivant seule avec les deux parents ou l'un des parents. Les deux premiers types sont formés d'un couple d'individus mariés ou vivant en concubinage selon qu'ils aient ou non des enfants. Un ménage monoparental est dirigé par un père ou une mère qui élève seule ses enfants. Pour finir, le dernier type de ménage est composé d'une personne de référence qui vit avec ses deux parents ou l'un des deux parents.

Le graphique suivant illustre la répartition des types de ménages pour la Suisse et Fribourg. Pour mieux estimer le poids des familles, les ménages privés d'une seule personne, les ménages privés non familiaux de plusieurs personnes et les ménages collectifs sont également pris en compte. Le dernier type de ménage se réfère à un ensemble de personnes habitant un même établissement qu'il soit public ou privé (homes, hôpitaux, prisons, internats, etc.).



Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

¹¹ Annuaire statistique du canton de Fribourg 2008, Service de la statistique du canton de Fribourg, Fribourg, 2007

La principale différence se situe au niveau des ménages d'une personne moins représentés à Fribourg (29.6% contre 35.2%) et des couples avec enfant-s qui sont, quant à eux, proportionnellement plus nombreux (34.6% contre 28.2%). Cette forte présence de familles avec enfant-s sur le territoire du canton peut être expliquée par de multiples facteurs. Le haut taux de natalité de Fribourg, dont il a été question au chapitre précédent, en est un. La migration, qu'elle soit intercantonale ou internationale, a également une influence sur ce phénomène. Ce point est traité plus en détails dans le chapitre 4.6.

Il est possible d'établir un bref portrait de ces quatre catégories. Les **couples sans enfant** se divisent en deux groupes: les jeunes couples n'ayant pas encore eu d'enfant et les couples plus âgés dont les enfants ont déjà quitté le ménage commun. 51% des chef-fe-s d'un ménage de ce type ont d'ailleurs 56 ans ou plus. Celles et ceux qui ont entre 16 et 35 ans se répartissent à part égale entre célibataires et marié-e-s et les plus âgé-e-s sont en grande majorité marié-e-s. Une écrasante proportion des partenaires d'un couple avec enfant-s sont quant à eux mariés (96.6%) et se situent plutôt dans la tranche d'âge des 36-55 ans (63.2%).

Dans le cas des **ménages monoparentaux**, la principale différence se situe au niveau du chef ou de la cheffe de ménage. Il s'agit en effet de femmes dans 82.3% de cas. Parmi les hommes, la plupart sont mariés (45.3%). L'interprétation la plus probable se rapporte à des hommes séparés de leur compagne sans avoir conclu de divorce. Cette situation ne concerne que 28.5% des femmes. Elles sont quant à elles plus présentes dans le groupe des divorcé-e-s que les hommes (40.6% contre 34.3%). Finalement, les hommes de cette catégorie ont tendance à être plus âgés que les femmes. La répartition se fait comme suit: 11.5% contre 22.3% pour les 16-35 ans et 69.4% contre 64.6% pour les 36-55 ans.

Les **personnes seules avec leurs parents** forment un groupe beaucoup plus masculin (70.5%). De manière générale, il s'agit majoritairement de célibataires (85.3%), même en ce qui concerne les plus âgés. Le divorce peut également amener une personne dans cette situation (9%), au même titre qu'un veuvage (2%). Ce dernier cas de figure concerne avant tout les plus de 56 ans.

Le tableau ci-dessous croise le type de commune d'habitation avec le type de ménage familial.

Lieu de domicile des ménages familiaux selon le type de commune

	Ville	Autre commune d'agglomération	Commune rurale	Total
Couples sans enfant	18.4%	36.8%	44.8%	100%
Couples avec enfant-s	14.6%	39.5%	45.9%	100%
Ménages monoparentaux	24.1%	36.5%	39.4%	100%
Personne seule avec père et/ou mère	15.4%	31.7%	52.9%	100%

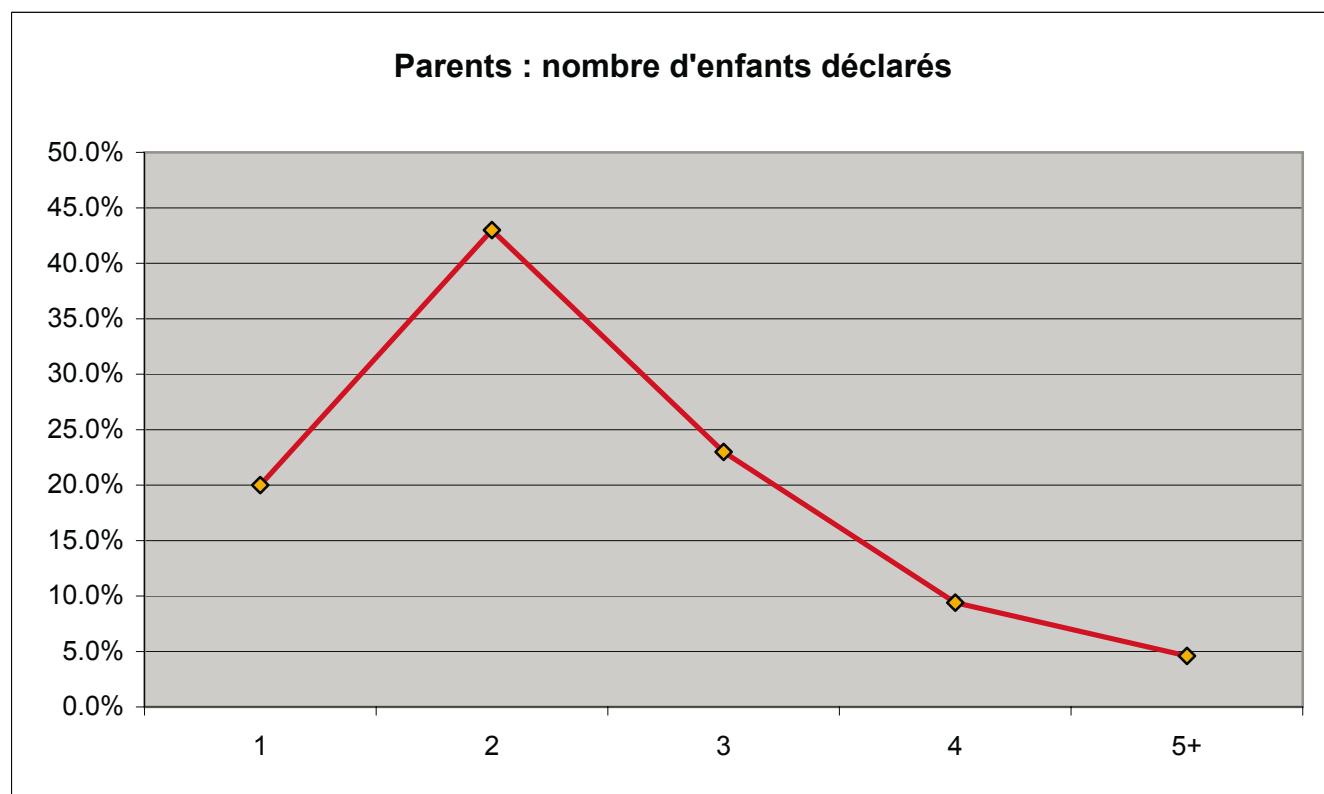
Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Deux résultats notables apparaissent. Premièrement, les ménages monoparentaux sont surreprésentés en ville. Il serait possible d'expliquer cette différence par une plus grande facilité à concilier les rôles parentaux et professionnels grâce aux infrastructures disponibles dans les villes (trajets plus courts, transports publics, crèches et garderies, logements collectifs à prix modéré, etc.), ce qui peut tout particulièrement attirer les parents seuls avec un ou plusieurs enfants à charge. Le deuxième résultat concerne les personnes seules avec leur père et/ou leur mère qui sont 52.9% à vivre dans une commune rurale. L'interprétation de ce résultat est plus difficile. Une hypothèse plausible concerne la prise en charge des parents âgés qui, en milieu rural, perdent plus facilement leur autonomie qu'en milieu urbain, notamment au niveau des déplacements, incitant ainsi un de leurs enfants à venir s'installer avec eux. Un autre facteur à prendre en compte est la taille du logement. En milieu rural, un logement de grande taille est probablement plus courant ou plus accessible, à l'image de ceux qui possèdent une ferme familiale.

3.2 Parentalité et natalité

Si le canton de Fribourg connaît un important taux de natalité, cela ne nous renseigne pas sur la manière dont la parentalité et la venue d'un enfant sont planifiées et vécues. Pour essayer d'y voir plus clair à ce sujet, il peut être utile de s'intéresser au nombre d'enfants par famille et à l'âge associé à la maternité.

Le graphique qui suit indique la répartition des parents en fonction du **nombre d'enfants**. Les parents, et non les ménages, servent ici d'unité d'analyse. Il ressort clairement que le fait d'avoir deux enfants (43%) est le modèle le plus courant au sein de la population fribourgeoise. Les familles nombreuses sont par contre plutôt rares. Ce constat n'est pas surprenant, car la réduction de la taille des ménages est un phénomène historique qui a abouti à la généralisation des familles «nucléaires» avec peu d'enfants. Les parents ayant 4 enfants ou plus ne représentent que 14% du total. Toutefois, si de tels cas ne sont pas fréquents, le nombre d'enfants peut quant à lui être très élevé. A titre d'exemple, 200 parents (0.2%) ont 10 enfants ou plus et, parmi celles-ci, un parent déclare avoir 20 enfants.



Source : Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

En ce qui concerne le profil des **familles nombreuses**, l'âge est l'un des principaux facteurs permettant de les distinguer. En effet, si les personnes ayant plus de 66 ans sont 35% à avoir 4 enfants ou plus, ce chiffre descend à 10% chez les 46-65 ans et à 7.9% chez les 36-45 ans. L'influence du facteur religieux permet d'analyser cette question sous un autre angle. Les personnes de confession musulmane ont une plus grande probabilité que les autres à avoir 4 enfants ou plus. En effet, elles sont 26.6% dans ce cas, alors que le taux descend à 14.5% chez les catholiques, à 11.9% chez les protestants, ou encore à 6.7% pour la communauté juive.

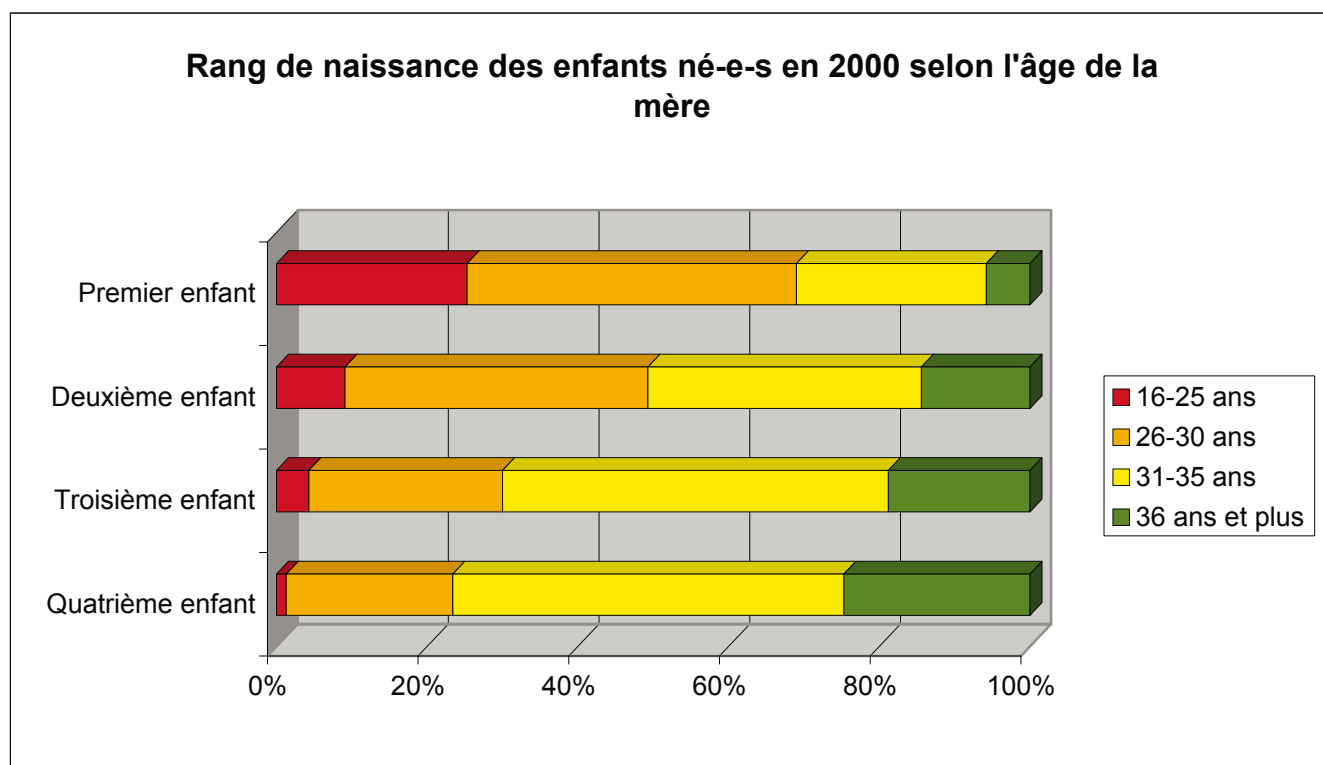
Si on s'intéresse au **niveau de formation des personnes de référence**, celles qui n'ont achevé aucune formation ou qui se sont arrêté-e-s au niveau de la scolarité obligatoire, ont le plus de probabilité d'avoir 4 enfants ou plus. Ils sont approximativement 20% dans ce cas de figure alors que les autres catégories voient ce taux varier entre 8% et 12%. En ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles, les moins représentées, aux alentours de 4-5%, sont les employé-e-s et les ouvriers et ouvrières qualifié-e-s ainsi que les professions intermédiaires¹². A l'inverse, deux catégories se démarquent par un taux élevé d'approximativement 11%: les professions libérales et les autres indépendant-e-s¹³. Comme ces catégories peuvent recouvrir une grande diversité de professions, des informations complémentaires seraient nécessaires pour fournir une interprétation satisfaisante. De même, il manque ici une différenciation selon l'âge pour affiner encore les résultats.

¹² Les professions intermédiaires se composent des cadres moyens et inférieurs et des personnes n'ayant pas de formation universitaire.

¹³ Sont compris dans les autres indépendant-e-s: les agriculteurs, les artisans, les indépendants des services aux entreprises et de communication, ainsi que les indépendants des services sociaux et personnels.

Aujourd'hui, la venue d'un enfant est généralement une des principales motivations de mariage. Ainsi, en ce qui concerne les partenaires d'un couple, seul-e-s 12.6% des célibataires ont des enfants, alors que les marié-e-s sont 89.4% dans ce cas. Selon l'OFS, **en 2007, l'âge moyen du premier mariage à Fribourg était de 30.8 ans pour les hommes et de 28.6 ans pour les femmes**, alors que la moyenne suisse s'élevait respectivement à 31.2 et à 28.9 ans. Depuis les années septante, les gens ont tendance à se marier de plus en plus tard. À l'heure actuelle, les nouveaux mariés ont en moyenne quatre ans de plus qu'à cette époque. Il est encore intéressant de remarquer que l'âge moyen du premier mariage des femmes est assez proche de celui de la première maternité (30.5 ans). En 1981¹⁴, les moyennes étaient respectivement de 23.8 ans et 27.2 ans. Ce rapprochement des âges du premier mariage et de la venue du premier enfant renforce l'idée que la volonté de se marier est de plus en plus directement liée à un projet parental.

Pour l'instant, seul l'âge moyen de la première maternité a été indiqué, ce qui n'est guère précis. Pour obtenir un portrait plus détaillé, il est possible de croiser le rang de naissance des enfants né-e-s en 2000 avec l'âge de la mère, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Un premier constat apparaît clairement : les femmes ont en grande majorité leurs enfants entre 26 et 35 ans. Une maternité entre 16 et 25 ans est rare, sauf dans le cas du premier enfant. Ce cas de figure concerne 25.3% des nouvelles mamans. Avoir un enfant après 35 ans n'est pas non plus très courant, bien que cela corresponde à 24.7% des femmes ayant donné naissance à leur quatrième enfant. Il faut toutefois garder à l'esprit que plus on s'éloigne du deuxième enfant, plus cela touche une petite frange de la population.

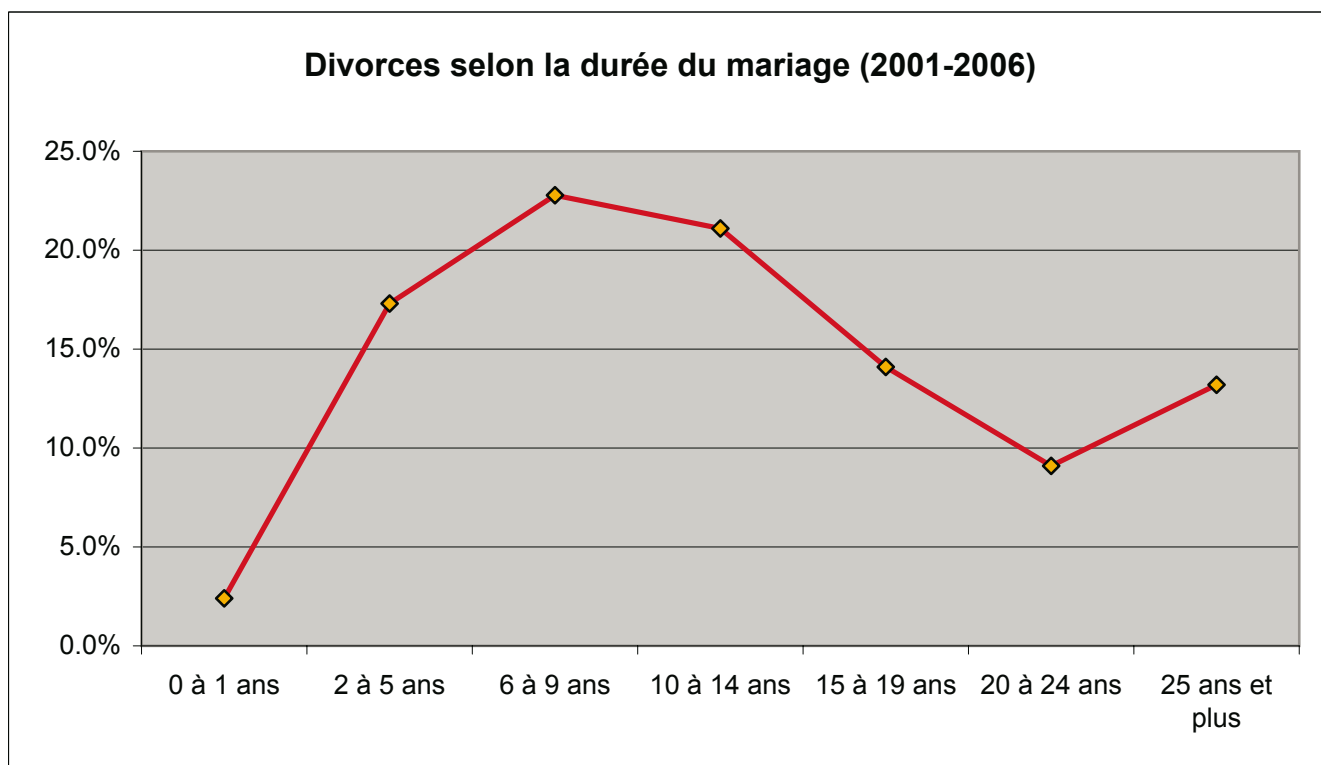
¹⁴ Il s'agit des chiffres les plus anciens à disposition sur le site de l'OFS.

3.3 Profil des divorces

En considérant la population majeure du canton en 2000, elle se composait de personnes divorcées à hauteur de 5.6%. En toute logique, les personnes divorcées se répartissent plutôt dans les groupes les plus âgés de la population. Ainsi, les 18-35 ans représentent 12.9% du total des personnes divorcées, les 36-55 ans 61.5% et les 56 ans et plus 25.6%. Le dernier groupe est en quelque sorte sous-représenté car l'augmentation du taux de divorce remonte aux années septante. Autrement dit, la libéralisation du divorce au niveau des mœurs est relativement récente. Pour différentes raisons, les personnes plus âgées sont moins concernées par cette réalité (différence de conception du mariage, plus grande dépendance financière des femmes, etc.).

D'autres informations permettent de mieux appréhender les réalités du divorce. Les chiffres qui suivent se réfèrent à la situation de 2001 à 2006¹⁵. La décision de ne pas prendre en compte l'année 2000 est motivée par le changement de la loi sur le divorce cette année-là qui a eu une incidence passagère, c'est-à-dire une forte augmentation des divorces en 1999 et une importante diminution en 2000. **Sur la période considérée, on compte en moyenne 610 divorces par année.** L'indicateur conjoncturel de divortialité est également intéressant car il indique dans quelle proportion les mariages se solderont par un divorce si les comportements de la population à ce sujet ne changent pas dans le futur. Le chiffre le plus récent disponible à l'OFS concerne l'année 2007 pour laquelle l'indicateur s'élève à 52.6% à Fribourg et à 49.1% au niveau suisse.

Pour revenir à la période de 2001 à 2006, le graphique qui suit indique la répartition des divorces selon la durée du mariage.



Source: Annuaire statistique du canton de Fribourg 2008

Plus de la moitié des divorces ont eu lieu durant les quatorze premières années de vie commune (63.6%). Le pic se situe entre six et neuf ans de mariage pour ensuite redescendre et connaître à nouveau une légère augmentation à partir vingt-cinq ans de mariage et plus. Cette dernière variation peut s'expliquer par le fait que la catégorie d'âge est bien plus large que les autres et donc réunit probablement plus de personnes.

Quand on parle de divorce, il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que les conjoints et conjointes qui sont affecté-e-s par un tel évènement. Il faut également tenir compte des enfants. Statistiquement parlant, 47.2% des divorces touchent des couples sans enfant. Plus de la moitié des couples séparés ont donc eu au moins un enfant. Pour entrer dans les détails, **23.2% des couples divorcés ont un enfant, 23.2% deux enfants, et enfin 6.4% trois enfants ou plus.** Au vue de la répartition des divorces selon la durée du mariage, une majorité des séparations peuvent potentiellement toucher des enfants mineur-e-s.

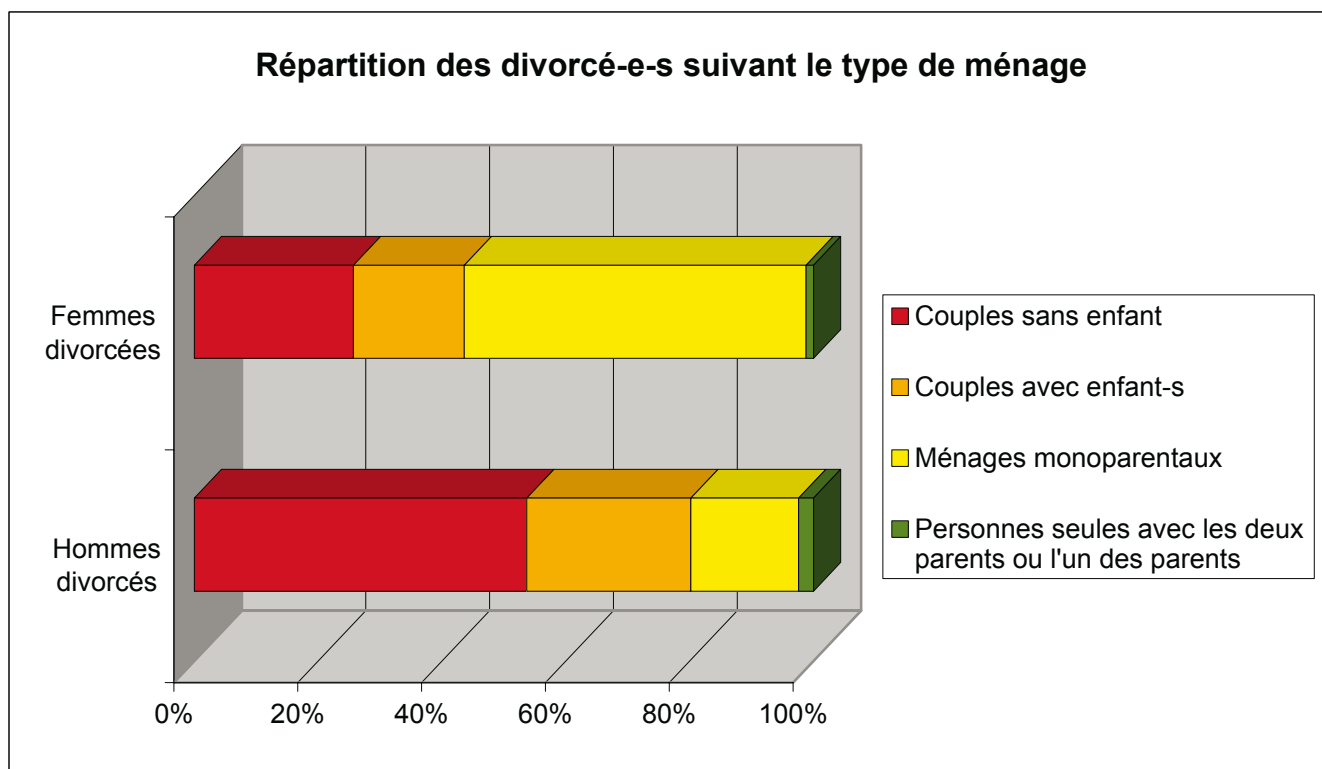
¹⁵ Annuaire statistique du canton de Fribourg 2008, Service de la statistique du canton de Fribourg, Fribourg, 2007

Pour finir, la problématique de l'autorité parentale et de la garde des enfants sont des sujets incontournables. La tendance à attribuer l'autorité parentale à la mère est toujours d'actualité et concerne une majorité des cas (60%), alors que seuls 6.2% des cas la voient accordée au père. L'autorité parentale attribuée conjointement est également possible et concerne 33.6% des couples divorcés avec enfant-s. Mais la question de la garde parentale des enfants demeure très massivement un fait féminin, même lorsque l'autorité parentale est conjointe¹⁶. C'est une conséquence de la tendance de notre société à favoriser le rôle parental des femmes et le rôle professionnel des hommes. Pour finir, les cas d'attribution de l'autorité parentale à un tiers restent marginaux (0.2%).

3.4 Les ménages monoparentaux

Si, d'un point de vue historique, l'augmentation du nombre de divorces a entraîné dans son sillage un accroissement des **familles monoparentales**, il faut préciser que d'autres causes peuvent mener à une situation similaire. Le veuvage en est une et concerne 17% des hommes et 20.1% des femmes à la tête d'un ménage de ce type. Il peut également s'agir de célibataires, bien que ce cas soit surtout valable pour les cheffes d'un ménage monoparental de 16 à 35 ans (23.6%). Il s'agit donc de femmes séparées de leur partenaire, sans qu'il y ait eu mariage, avec un ou plusieurs enfants à leur charge. Sans les protections légales liées au divorce, ces femmes ont plus de probabilité de connaître une position fragilisée.

Une première disparité flagrante concerne la part d'hommes et de femmes à la tête d'un ménage monoparental. Si en toute logique le divorce les touche à part égale, **la majorité des parents d'une famille de ce type sont des femmes (82.3%)**. En effet, après un divorce, il semblerait que les hommes se remettent en couple beaucoup plus facilement que les femmes comme l'illustre le graphique de la page suivante. Cette statistique ne prend en compte que les personnes dont l'état civil est «divorcé». Elle exclue donc celles qui se sont remariées.



Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Être à la tête d'un ménage monoparental implique pour un homme ou une femme d'assurer la responsabilité principale de l'éducation des enfants ainsi qu'une part importante de la sécurité financière du ménage. Suivant les ressources à disposition des parents, la situation peut poser des problèmes. Concilier un rôle parental avec un travail assurant un salaire suffisant n'est pas forcément une chose aisée.

¹⁶ Büchler, Cantieni, Simon: Die Regelung der elterlichen Sorgen nach Scheidung de lege ferenda - ein Vorschlag, FamPra.ch 2/2007, p. 210

Une autre inégalité concerne le statut sur le marché du travail pour les personnes en âge de travailler. Les femmes cheffes d'un ménage monoparental ne sont que 30.5% à travailler à temps plein contre 76.7% des hommes. En ce qui concerne le travail à temps partiel, 32.6% des femmes travaillent à plus de 50% et 9.8% occupent des places à moins de 50%¹⁷. Le taux des personnes au chômage est tout de même de 20.1% pour les femmes alors qu'il s'élevé à 10.5% pour les hommes.

L'implication des hommes au niveau des **tâches ménagères** est intéressante car, à la tête d'un ménage dont ils sont les seuls parents, ils ne peuvent pas ignorer ce domaine. Si pour l'ensemble de la population active, ils sont 27% à ne déclarer aucune activité de ce type et 13% à s'investir plus de 10 heures par semaine, les chefs d'un ménage monoparental sont respectivement 11.3% (aucune activité) et 32.1% (plus de 10 heures hebdomadaires) à se positionner dans les mêmes catégories. Malgré leur participation nettement supérieure à la population masculine active, les femmes dans la même position s'impliquent plus intensément. Seules 6.6% n'auraient aucune activité ménagère et 56.2% effectuent des tâches ménagères plus de 10 heures par semaine.

Il s'agit de déterminer si les ménages monoparentaux se démarquent d'une manière ou d'une autre au niveau des catégories socioprofessionnelles. Seules les femmes se différencient véritablement des autres types de ménages. Elles sont surreprésentées parmi les employées qualifiées, les travailleuses non qualifiées et les personnes au chômage. Sans surprise, elles sont sous-représentées au niveau des personnes non actives car elles doivent assurer une rentrée financière pour leur ménage.

3.5 Les personnes vivant seules avec leurs parents

Pour en venir **aux personnes vivant seules avec leur père et/ou leur mère**, leur profil correspond principalement à des gens de tout âge qui ne se sont jamais mariés. Pour les plus âgés, la part des veufs et veuves ainsi que des divorcé-e-s augmente mais les célibataires restent toujours nettement majoritaires. Au niveau du taux d'activité, le cas des femmes est particulièrement notable. Si globalement elles sont 51.8% à travailler à temps plein, ce taux est de 53.7% pour les 36-55 ans. En comparaison avec les autres catégories, il s'agit des femmes ayant le plus haut taux d'activité pour cette tranche d'âge. Un constat similaire apparaît pour les tâches ménagères. Les femmes vivant seules avec leurs parents déclarent ne pas s'investir dans ce domaine à hauteur de 15.9%, et seules 26.8% d'entre-elles y travailleraient plus de 10 heures par semaine. Il semblerait que la position de ces femmes favoriserait l'engagement professionnel par rapport à un investissement dans la sphère domestique. En ce qui concerne les hommes, ils travaillent majoritairement à temps plein et ne s'investissent que marginalement au niveau des tâches ménagères.

Au niveau des catégories socioprofessionnelles, les hommes sont surreprésentés parmi les autres indépendants, les travailleurs non qualifiés et les personnes au chômage. Ils sont particulièrement absents des professions intermédiaires et des professions intellectuelles et d'encadrement. En comparaison avec les autres hommes, ils semblent défavorisés au niveau professionnel. La situation des femmes est moins contrastée, mais elles sont plus présentes parmi les travailleuses non qualifiées et sont beaucoup moins au chômage que les autres catégories.

3.6 Les nouveaux types de familles et de couples

La définition de la famille, citée dans le premier chapitre, reconnaît la variété des formes et des organisations familiales. Si, aujourd'hui, cette définition fait consensus, la variété des familles en elle-même est peu connue. On parle de «**patchwork families**» ou de **familles recomposées**, mais les informations précises ou les chiffres disponibles à ce sujet restent rares. Derrière ces notions se cachent souvent des situations très différentes, si ce n'est unique, qui ne peuvent pas véritablement se référer à un modèle préétabli. Généralement il s'agit de la mise en couple de deux partenaires dont un des deux, voire les deux, ont des enfants d'un précédent mariage. Et il est tout à fait possible pour ce couple d'avoir des enfants ensemble par la suite, venant par là-même enrichir encore la diversité de la famille. Dans ce genre de situation, les parents comme les enfants doivent souvent redéfinir leurs relations par le biais de la négociation. Ce point est également souligné par le Dictionnaire suisse de politique sociale: «*la question du lien de parenté est alors posée: qui est parent de qui, qui a quels droits et quels devoirs à l'égard de qui, qui est censé se comporter comment à l'égard de qui? Particulièrement problématiques sont les relations entre beaux-parents et beaux enfants et les rapports entre (quasi) demi-frères et sœurs.*»¹⁸

¹⁷ 5.9% des femmes travaillant à temps partiel n'ont pas indiquée leur pourcentage de travail salarié.

¹⁸ Dictionnaire suisse de politique sociale, Réalités sociales, Lausanne, 2002

Le recensement fédéral de la population impose certaines limites qui rendent impossible la formulation d'analyses satisfaisantes à ce sujet. Il se base en effet sur les ménages pour la collecte des données et il est donc impossible d'identifier les couples ne faisant pas ménage commun. Autre limitation, ces statistiques ne différencient pas les couples mariés suivant qu'ils aient conclu un premier ou un deuxième mariage. Une volonté politique et un soutien institutionnel sont nécessaires pour, que dans le futur, il soit possible d'établir un portrait exhaustif des familles recomposées, voire des nouveaux types de familles de manière générale.

Il est tout de même possible de citer quelques chiffres sur la proportion des **unions libres**. Premièrement, les personnes en couple dans un ménage sont 10.4% à déclarer vivre en union libre. En moyenne, elles sont plus jeunes que celles qui se disent mariées. Les 18-35 ans représentent 52.8% des concubins et concubines contre 21.9% des époux et épouses.

Il est ensuite possible de distinguer les unions libres en fonction de l'état civil des partenaires. En effet, vivre en concubinage est possible avant le mariage ou après une séparation, un divorce ou un veuvage. Ces trois dernières situations sont réunies sous l'appellation d'ex-marié-e. Toutefois, le cas de deux personnes mariées et séparées vivant en concubinage échappe à notre analyse. Le tableau ci-dessous illustre les différents cas de figure.

Répartition des couples en fonction de l'état civil des partenaires

Couples de marié-e-s (y compris séparé-e-s)	Unions libres entre deux célibataires	Unions libres entre un- célibataire et un-e ex-marié-e	Unions libres entre deux ex-marié-e-s	Total
89.8%	5.4%	2.5%	2.3%	100%

Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Finalement, de nouvelles données permettent de tenir compte des **couples homosexuels**, un phénomène dont la reconnaissance par l'état est récente. La Loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, permet aux homosexuel-le-s d'officialiser leur union et de bénéficier de droits et de devoirs spécifiques. Pour l'année 2007, le canton de Fribourg a enregistré 45 partenariats. 34 d'entre eux concernaient un couple d'hommes et les 11 autres un couple de femmes.



4. VIVRE DANS UNE FAMILLE À FRIBOURG

Cette partie cherche à explorer divers aspects qui peuvent affecter les conditions de vie des familles et plus particulièrement celles des parents. Les informations présentées ici sont pour certaines issues du recensement fédéral de la population et, pour d'autres, de sources diverses qui seront indiquées par souci de transparence. Il sera tout d'abord question de la conciliation entre les rôles parentaux et professionnels des parents ainsi que des structures d'accueil extrafamilial qui jouent un rôle non négligeable dans ce domaine. On abordera ensuite la scolarité des enfants et l'insertion professionnelle des jeunes. On s'intéressera également à la situation financière des familles ainsi qu'à la question des familles en situation de difficulté. Les trois derniers chapitres traiteront des mouvements de population, du comportement des Fribourgeoises en matière de transports, et enfin des langues parlées et apprises au sein de la famille.

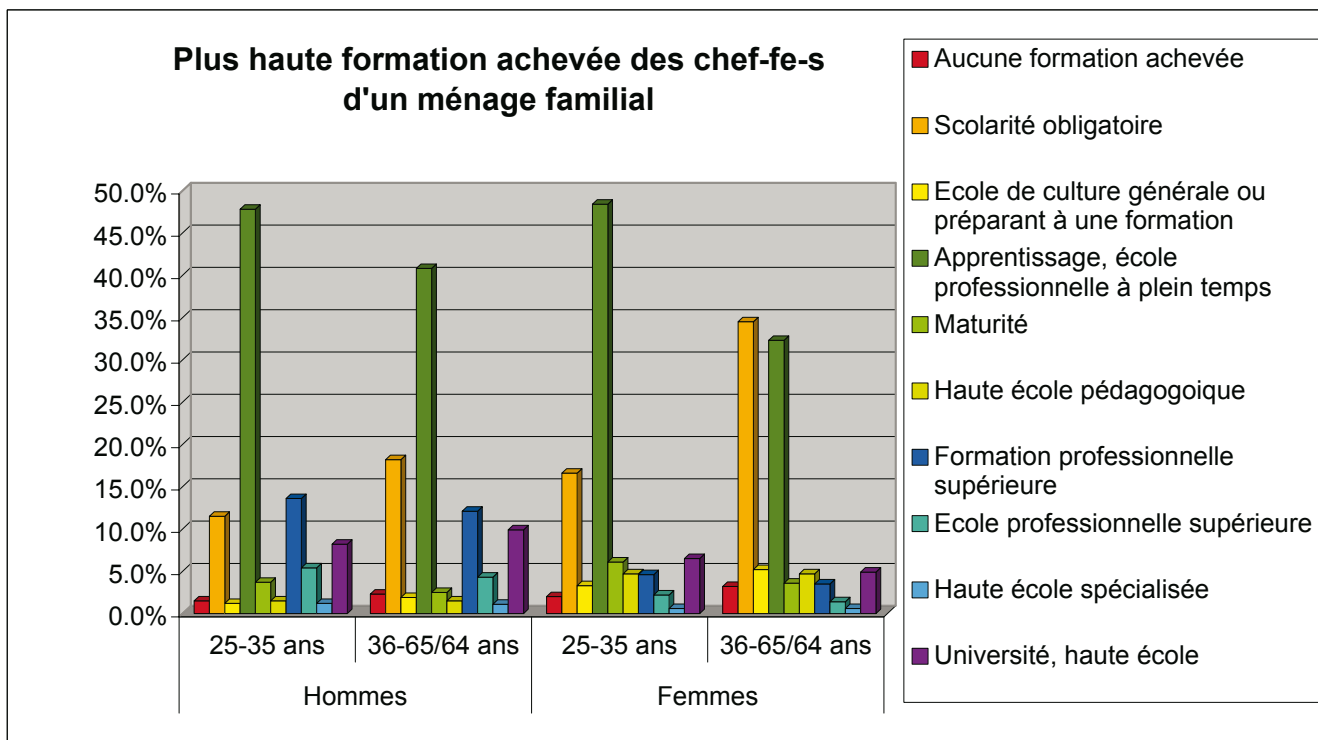
4.1 Concilier les rôles parentaux et professionnels

Le recensement fédéral de la population établit une distinction entre la personne de référence et le/la partenaire de la personne de référence d'un ménage. A titre de rappel, la personne de référence correspond à la personne considérée comme le principal soutien financier du ménage. Pour les individus en couple, la personne de référence est dans 82.4% des cas un homme et dans 17.6% des cas une femme. Le modèle prépondérant de l'homme qui privilégie sa carrière professionnelle et assure la principale rentrée d'argent de la famille correspond donc toujours aux pratiques d'une majorité de la population fribourgeoise. En distinguant les couples selon la présence ou non d'enfants, il est possible d'affiner cette analyse. En effet, si 28.5% des personnes de référence d'un couple sans enfant sont des femmes, la proportion tombe à 9.8% pour les couples avec enfant-s. Une des explications possibles est qu'un certain nombre de femmes, avec la venue des enfants, vont décider de diminuer leur investissement professionnel pour s'occuper de leurs enfants et des tâches domestiques.

De nos jours, les **inégalités entre hommes et femmes** semblent donc être un thème qui mérite d'être développé en détails. Pour cette raison, ce chapitre traite de l'investissement des chef-fe-s d'un ménage, hommes et femmes, dans la sphère professionnelle d'une part et dans la sphère familiale d'autre part.

En premier lieu, la **carrière professionnelle d'un individu** et le **salaire** auquel il peut prétendre dépendent directement de son niveau de formation. A ce sujet, il faut tenir compte de l'allongement de la durée des études. Selon l'OFS, au niveau suisse, les enfants de cinq ans en 1980 avaient devant eux en moyenne 14.5 ans de formation, alors qu'en 2005, la durée s'élevait à 16.9 ans¹⁹. Il faut noter une différence entre les hommes et les femmes, les premiers ayant une espérance de scolarisation de 17.2 ans et les secondes de 16.7 ans. En raison de la durée des études, les chiffres concernent les chef-fe-s d'un ménage familial âgé-e-s de 25 ans ou plus. Ce choix permet de minimiser la probabilité d'avoir un grand nombre de personnes n'ayant pas encore achevé leur formation. Le graphique de la page suivante présente la plus haute formation achevée en différenciant les hommes des femmes et les 25-35 ans des 36-65/64 ans.

¹⁹ Communiqué de presse. Les indicateurs de l'enseignement de l'OCDE 2008. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, septembre 2008



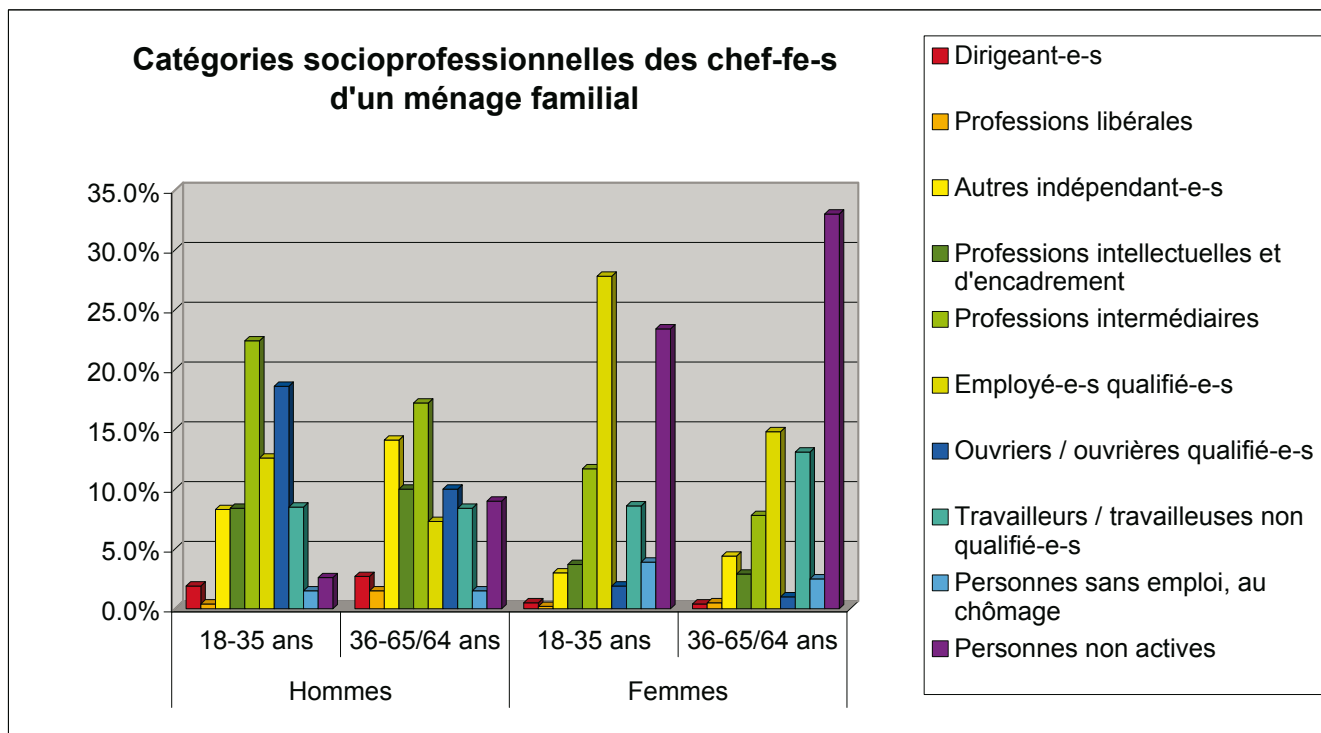
Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Il est possible de repérer une **tendance générationnelle** qui touche de manière similaire les hommes et les femmes. Elle se traduit par une augmentation du pourcentage de personnes ayant mené à bien un apprentissage et une baisse au niveau du nombre de maturités. On observe par contre une certaine stagnation pour les formations supérieures. Une différence est tout de même observable au niveau des universités et des hautes écoles. La part d'hommes recule légèrement pour la nouvelle génération (8.2% contre 9.9%) alors que celle-ci augmente chez les femmes (6.5% contre 4.9%)

De manière générale, les différences entre hommes et femmes s'avèrent importantes. Les hommes ont plus facilement un haut niveau formation, même si la différence est moins aiguë pour les 25-35 ans. Un indicateur intéressant à ce niveau concerne les personnes qui se sont arrêtées à la scolarité obligatoire. Si une baisse s'observe au niveau générationnel, elle est bien plus importante pour les femmes. Les hommes passent de 18.2% à 11.4%, alors que pour les femmes la transition se fait de 34.5% à 16.6%. **Les principaux progrès au niveau de l'égalité entre hommes et femmes se sont fait au niveau de l'apprentissage où les femmes ont rattrapé les hommes et, comme mentionné ci-dessus, au niveau des universités et des hautes écoles où la disparité commence à diminuer sans toutefois disparaître totalement.**

Pour finir, il est possible de souligner certaines filières dont l'accès n'est pas le même pour les hommes et les femmes sans que de grandes différences générationnelles ne soient toujours perceptibles. Par exemple, les femmes se dirigent plus facilement vers une école de culture générale ou une haute école pédagogique (HEP). Leur surreprésentation au niveau des maturités, tout particulièrement pour les 36-64 ans, peut s'expliquer par le fait qu'elles s'arrêtent à ce niveau de formation sans poursuivre d'études supérieures. Cet arrêt dans le cursus de formation pourrait entre autre s'expliquer par une mise en couple, un mariage, voire la venue d'un enfant. Ce phénomène est nettement moins marqué pour la nouvelle génération. Enfin, les formations et les écoles professionnelles supérieures sont avant tout choisies par des hommes. Ces voies concernent 16.8% des hommes et 5.3% des femmes toutes générations confondues.

Ces **inégalités de niveaux de formation** se répercutent sur la position professionnelle qu'occupent les chef-fe-s d'un ménage familial. Le graphique ci-dessous illustre les différences entre hommes et femmes en fonction des deux groupes d'âge.



Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Sans surprise, il apparaît clairement que les hommes ont une meilleure **position professionnelle** que les femmes. **Ces dernières sont principalement surreprésentées parmi les employées qualifiées, les travailleuses non qualifiées et les personnes non actives. De même, elles sont proportionnellement deux fois plus nombreuses à être au chômage.** Les hommes, quant à eux, ont bien plus de chances d'accéder à de bonnes positions professionnelles. Ils sont proportionnellement deux fois plus nombreux dans les professions intermédiaires, et ce ratio a encore tendance à s'accroître si on considère les professions intellectuelles et d'encadrement, les professions libérales et les autres indépendant-e-s, ainsi que les dirigeant-e-s.

Toutefois, une certaine amélioration globale de la position des femmes est perceptible pour les 18-35 ans, même si le chemin est encore long pour atteindre une véritable égalité avec les hommes. En comparaison avec les 36-64 ans, elles sont moins nombreuses à être inactives (23.4% contre 33%) ou travailleuses non qualifiées (8.6% contre 13.1%). La principale augmentation se situe au niveau des employées qualifiées (27.8% contre 14.8%). Une légère augmentation est tout de même perceptible au niveau des professions intermédiaires (11.7% contre 7.8%). Toutefois les jeunes femmes semblent également plus vulnérables face **au chômage** (3.9% contre 2.5%). De manière générale, si des progrès au niveau de la formation et du statut professionnel sont perceptibles, la question reste ouverte de savoir si l'arrivée d'un enfant signifiera également un accroissement des disparités entre hommes et femmes pour les nouvelles générations.

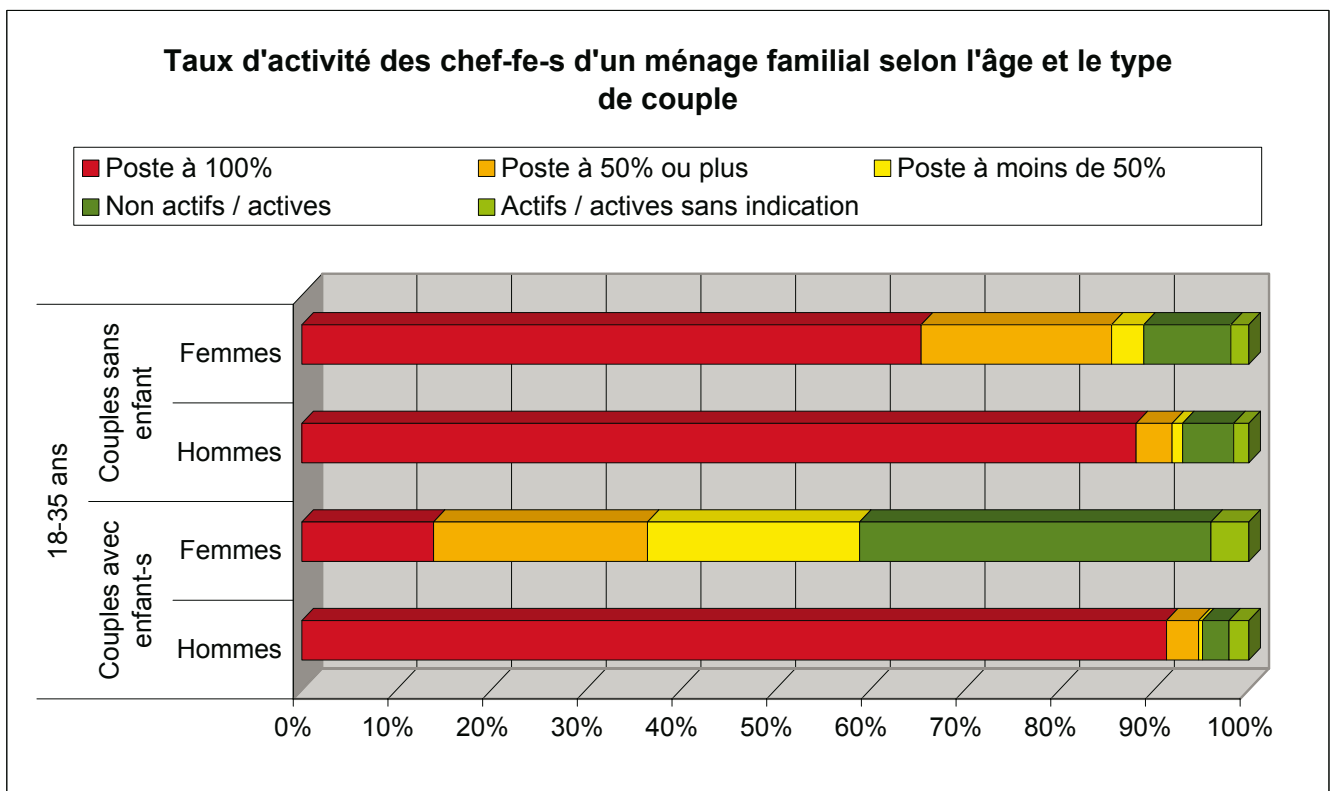
En différenciant les types de ménages familiaux, il apparaît que **l'arrivée des enfants n'a pas la même signification pour les hommes et les femmes.** Si les premiers continuent leur carrière et peuvent ainsi grimper dans l'échelle professionnelle, il n'est pas rare pour les femmes de renoncer à l'avancement de leur carrière pour assurer la tenue du ménage et l'éducation des enfants. En effet, si on prend en considération les dirigeant-e-s, les professions intellectuelles et d'encadrement ainsi que les professions intermédiaires, les hommes y sont les plus nombreux dans la catégorie des couples avec enfant-s, alors que les femmes dans un ménage du même type y sont justement sous-représentées.

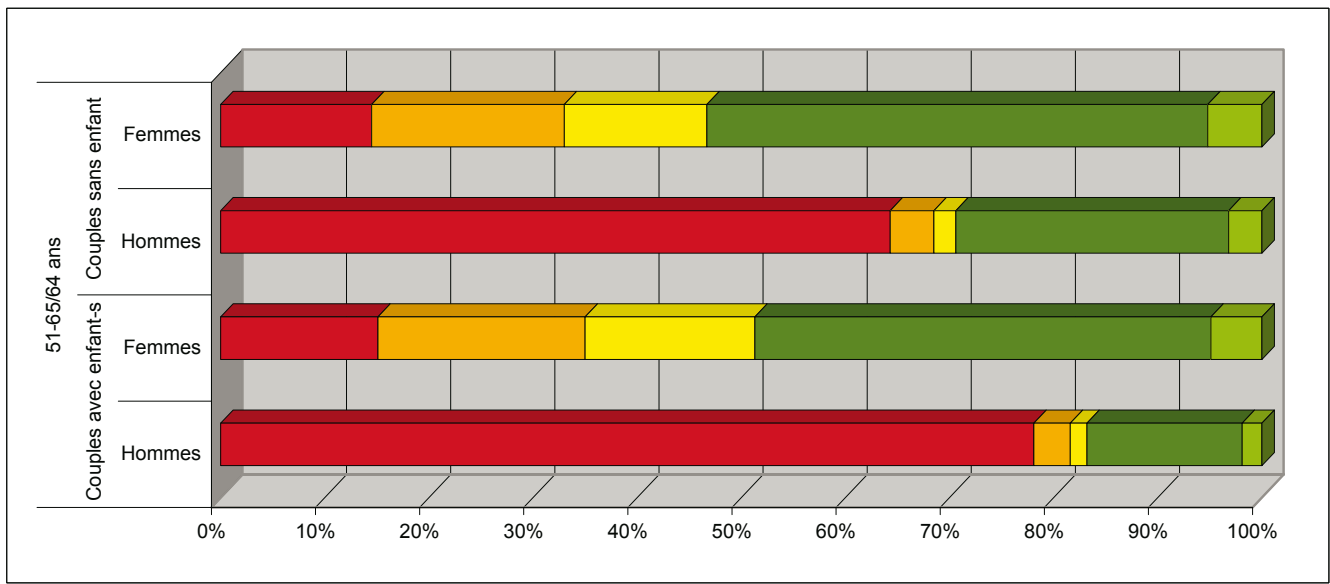
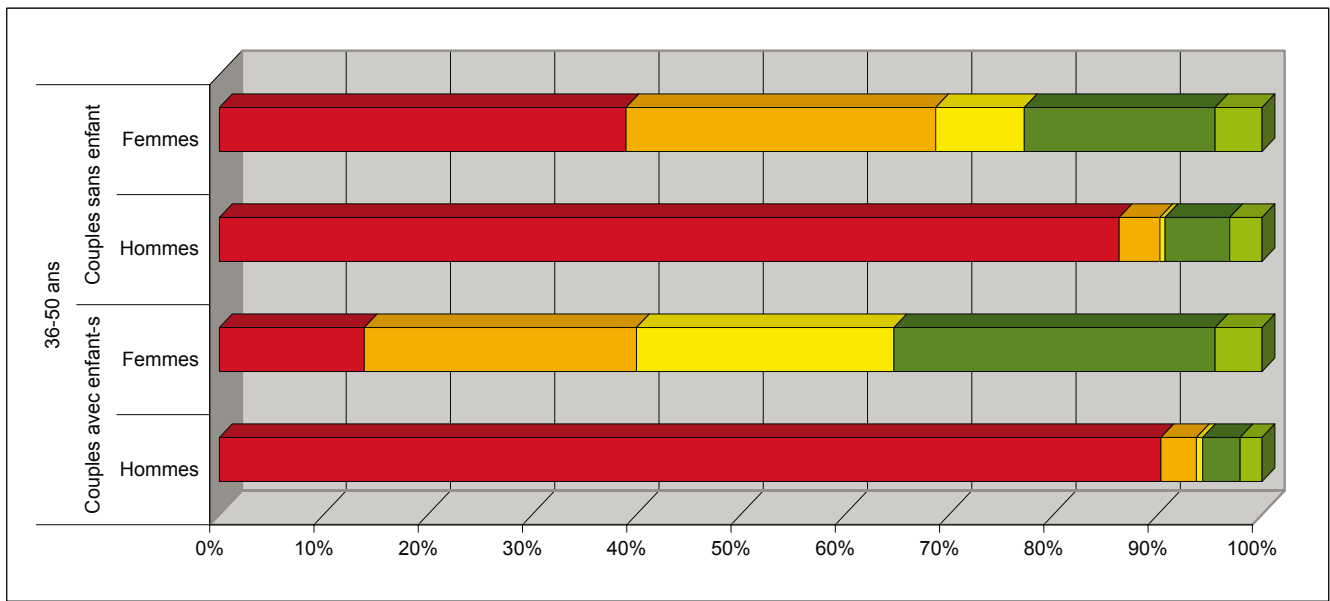
Un dernier point doit encore être pris en compte: **le taux d'activité**. En effet, l'expression «une personne active» peut cacher des réalités très différentes. Le travail à plein temps et le travail à temps partiel est une importante distinction à faire qui met en lumière une divergence entre les pratiques professionnelles des partenaires d'un couple. L'âge et la présence ou non d'enfants dans le ménage ont un impact non négligeable sur la pratique professionnelle des femmes, comme le montre en détails les trois graphiques de la page suivante. Il faut aussi compter avec les contraintes du marché du travail qui ne sont pas les mêmes pour les hommes et les femmes, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux postes à plein temps et à temps partiel.

Premièrement, la norme du travail à plein temps pour les hommes se vérifie clairement. **Entre 18 et 50 ans, ils sont approximativement 90% à avoir un poste à plein temps.** L'option d'un temps partiel reste marginale, ce qui représente concrètement entre 4% et 6% des conjoints d'un couple tout âge confondu. On peut observer un accroissement de l'inactivité professionnelle pour les 51-65 ans. Ce constat peut s'expliquer par la possibilité pour certaines personnes de prendre des retraites anticipées. Cette interprétation est également valable pour les femmes qui sont également touchées par le phénomène.

Les femmes entre 18 et 35 ans dans un couple sans enfant contrastent fortement avec les autres catégories. Elles sont en effet 65.4% s'investir dans un poste à plein temps, ce qui représente le plus haut taux observable parmi les conjointes d'un couple. En deuxième position arrivent les femmes dans un couple sans enfant entre 36 et 50 ans qui ne sont plus que 39% à travailler à temps plein. Cette catégorie peut réunir deux groupes de femmes: celles qui n'ont pas eu d'enfants ou celles dont les enfants ne vivent plus dans le ménage familial.

De manière générale, **la présence d'enfants dans le ménage signifie une diminution importante de l'activité professionnelle de la femme.** Il semblerait donc que l'arrivée des enfants conditionne de manière importante l'avenir professionnel d'une jeune femme. La principale conséquence est une diminution du travail à plein temps qui va de pair avec une augmentation du travail à temps partiel et l'arrêt de l'activité professionnelle. En comparaison avec les couples sans enfant, l'accroissement du temps partiel se fait principalement au niveau des postes dont le temps de travail est inférieur à 50%.





Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Il est également intéressant de se poser la question du nombre de couples dont les deux partenaires sont actifs, ce que les précédentes analyses n'ont pas pu déterminer. Le tableau qui suit indique, en fonction du groupe d'âge et de la présence ou non d'enfants, le pourcentage de couples dont les deux partenaires travaillent (plein temps et temps partiel), ainsi que le pourcentage des couples dont les deux partenaires ont un poste à plein temps.

Couples dont les deux partenaires sont actifs

	Couples sans enfant		Couples avec enfant-s	
	Deux partenaires actifs	Deux partenaires à temps plein	Deux partenaires actifs	Deux partenaires à temps plein
18-35 ans	86.8%	60.2%	61.4%	12.6%
36-50 ans	82.9%	34.5%	71.3%	12.2%
51-65/64 ans	48.5%	11.1%	55%	12.7%

Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Au niveau de l'interprétation des résultats, il est possible de dire que l'arrivée des enfants diminue le pourcentage de couples ayant deux partenaires actifs, et plus particulièrement dans le cas où ils travaillent les deux à plein temps. Toutefois, pour ce dernier cas, le taux ne change pas de manière significative suivant les groupes d'âge contrairement aux autres colonnes. Cela signifie que l'âge des partenaires, et en conséquence l'âge des enfants, n'affectent pas véritablement ce phénomène. Il est possible de l'interpréter de deux manières différentes: soit le couple a suffisamment de moyens financiers à sa disposition pour déléguer la garde des enfants et les tâches ménagères à des personnes extérieures permettant ainsi la poursuite de deux carrières professionnelles, soit les deux partenaires doivent travailler autant pour bénéficier d'une rentrée financière suffisante pour assurer les besoins du ménage.

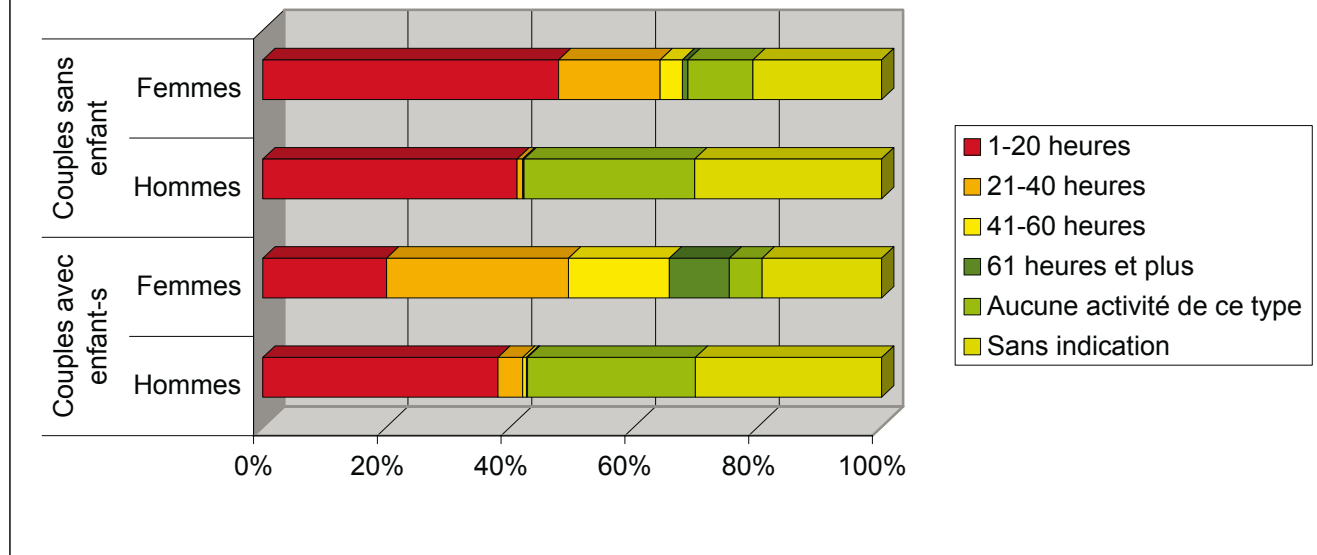
Une dernière variation mérite notre attention: l'accroissement du pourcentage de couples avec enfant-s ayant deux partenaires actifs pour les 36-50 ans par rapport aux 18-35 ans. L'explication la plus évidente concerne l'âge des enfants, un jeune couple ayant statistiquement plus de probabilités d'avoir des enfants en bas âge. De jeunes enfants nécessitent une attention particulière, ce qui peut inciter la mère à arrêter toute activité professionnelle. Toutefois, une fois que les enfants deviennent plus âgés et gagnent une certaine autonomie, la mère peut décider de se remettre à travailler. Donc, en tenant compte de cette hypothèse, il est logique que des mères plus âgées travaillent plus fréquemment que leurs cadettes.

Pour conclure ce chapitre, le **partage des tâches domestiques** entre les partenaires d'un couple peut encore être analysé. Le recensement fédéral de la population 2000 considère que la prise en charge des enfants vivant dans le ménage, ou de toutes autres personnes nécessitant des soins, rentre également dans le calcul du nombre d'heures de travaux ménagers par semaine²⁰. Le graphique de la page suivante illustre les différences d'investissement des hommes et des femmes suivant le type de couple. Il faut également être attentif au haut taux de réponses «sans indication» pour cette question. Cela signifie que les résultats peuvent être utilisés pour dégager des tendances, mais ils ne sont en aucun cas un reflet exact de la réalité.

Il ressort premièrement que la présence d'enfants va de pair avec un nombre plus important d'heures de travaux ménagers pour les partenaires, bien que cela soit très faible pour les hommes et beaucoup plus important pour les femmes. En effet, la présence d'enfants divise par deux le pourcentage de femmes qui déclarent n'avoir aucune activité ménagère et augmente de manière importante le nombre d'heures qu'elles investissent par semaine. Les femmes dans un couple avec enfant-s sont 26% à dire travailler plus de 40 heures par semaine dans la sphère domestique, alors que ce pourcentage descend à 4.5% dans le cas d'un couple sans enfant.

²⁰ Il faut être conscient du fait que les réponses à cette question font appel à une auto-évaluation, et donc sont empruntes de subjectivité.

Nombre d'heures de travaux ménagers des chef-fe-s d'un ménage familial suivant le type de couple



Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

En différenciant les groupes d'âge, certaines tendances peuvent être dégagées. Pour commencer, les 18-25 ans s'engagent visiblement moins que les 26-45 ans. Ces derniers ont d'ailleurs l'investissement le plus conséquent car le nombre d'heures déclarées par les plus âgés a tendance à diminuer. Le contraste le plus saisissant est visible quand on compare les couples entre 26 et 35 ans selon la présence ou non d'enfants. Pour les couples sans enfant, 0.3% des hommes et 1.4% des femmes déclarent s'investir plus de 40 heures par semaine. **La présence d'un ou plusieurs enfants dans le ménage fait passer ces chiffres respectivement à 1.6% et 40.5%.**

Pour finir, il faut mentionner le phénomène de la «génération sandwich». Par ce terme, on désigne des femmes qui ont approximativement entre 40 et 60 ans et qui doivent à la fois prendre soin d'un ou plusieurs enfants et d'un ou plusieurs parents dépendants. Selon le Dictionnaire suisse de politique sociale: «*en Suisse, pays où traditionnellement et en moyenne la naissance du premier enfant est relativement tardive, les études réalisées sur cette thématique révèlent en fait qu'une faible proportion de personnes se trouvent réellement dans cette situation de «sandwich» (environ 6 à 7% des femmes entre 40 et 49 ans). Ce résultat s'explique principalement par le fait qu'au cours de ces dernières années l'espérance de vie sans handicap de la génération des parents a significativement augmenté.*»²¹. Aucune information à ce sujet n'est disponible pour le canton de Fribourg. Si un tel cas de figure ne semble pas fréquent, il représente tout de même un facteur fragilisant supplémentaire pour les femmes, à l'image du divorce ou d'un faible investissement professionnel. Pour cette raison, ce phénomène mériterait des investigations plus poussées.

En conclusion, il est évident que ce partage asymétrique des tâches ménagères et de l'éducation des enfants ne favorise aucunement l'investissement professionnel des femmes. Autrement dit, l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine professionnel nécessite également un partage équitable des tâches ménagères entre les partenaires d'un couple.

4.2 Structures d'accueil extrafamilial pour les enfants en bas âge et d'âge scolaire

La possibilité de faire garder les enfants durant la journée est particulièrement importante en ce qui concerne la conciliation des rôles parentaux et professionnels des hommes et des femmes, tout particulièrement quand les deux conjoints travaillent. A l'heure actuelle, il est évident que l'impact de la présence ou de l'absence de telles structures se fait sentir prioritairement au niveau des chances qu'ont les femmes de s'investir véritablement dans une carrière professionnelle.

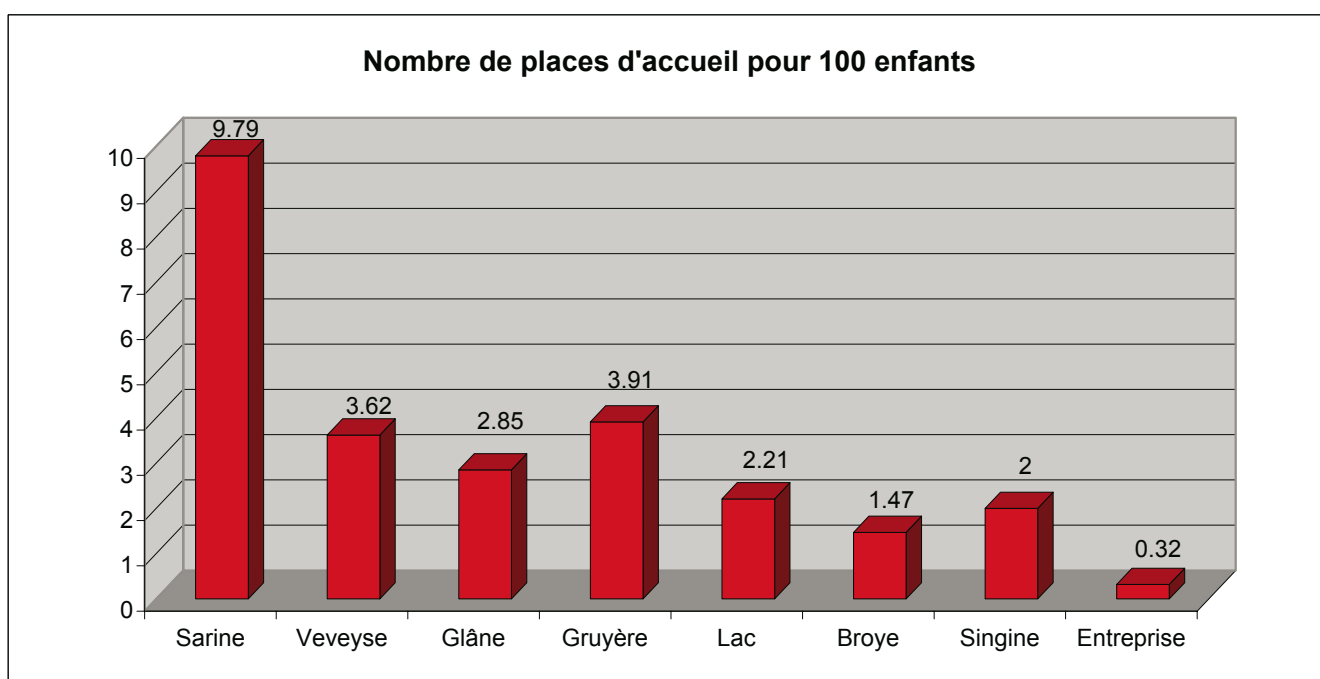
²¹ Dictionnaire suisse de politique sociale, Réalités sociales, Lausanne, 2002

Les chiffres de l'OFS indiquent qu'en 2005 Fribourg comptait 27 crèches ce qui représentait 1.34 établissements pour 1'000 enfants. Il s'agit du taux le plus bas en comparaison avec les autres cantons de l'espace Mitteland (Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Soleure) et de la région lémanique (Genève, Vaud, Valais). Au niveau suisse, Fribourg se classe 13^{ème} 22.

La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises met à disposition des renseignements récents sur la situation des crèches du canton. Toutes les informations reprises ici, sont également disponibles sur leur site internet²³.

Au niveau des structures existantes, la Fédération différencie les crèches des garderies. Les crèches accueillent des enfants de 3 mois à 6 ans et leurs services visent particulièrement les familles monoparentales ou celles dont les deux parents travaillent. Il existe 38 crèches sur l'ensemble du canton, avec une densité plus importante au niveau de la ville de Fribourg et de son agglomération. Par ailleurs, 16 garderies se répartissent sur le canton. Ces structures s'adressent aux enfants en âge préscolaire et peuvent proposer des services variés. Les définitions de l'âge préscolaire et de l'âge scolaire sont en train d'être discutées à la suite de la modification de la loi scolaire portant sur la deuxième année d'école enfantine.

Les enquêtes menées par la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises permettent de préciser certains aspects de l'offre et de la fréquentation des crèches. Pour commencer, le nombre de places d'accueil pour 100 enfants est particulièrement intéressant dans le sens où il permet d'estimer l'impact réel de ces structures sur les familles. Les crèches doivent souvent refuser des enfants car leur fréquentation atteint les limites de leur capacité d'accueil. Les chiffres par districts ne démentent pas cette pénurie, bien que la Sarine s'affiche en tant que bon élève. La ville de Fribourg et son agglomération sont particulièrement bien équipées par rapport au reste du canton. Le graphique qui suit expose la situation au mois de janvier 2008 selon les districts. **La moyenne cantonale se situait alors à 5.4 places pour 100 enfants.**



Source: Bulletin de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoise, février 2008

²² Des chiffres concernant l'ensemble des structures de prise en charge de la prime enfance (Spielgruppen, halte-garderie, etc.) sont disponibles au niveau de l'administration cantonale. Le Secteur des milieux d'accueil du SEJ s'occupe d'évaluer, de surveiller et de coordonner les différentes structures dédiées à l'accueil des enfants. Pour l'année 2007, le secteur dénombrait, en plus des crèches, 9 associations d'accueil familial de jour et 113 familles d'accueil pour 154 enfants. In: *Rapport d'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales 2007*, Fribourg, 2008

²³ Le site peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.crechesfribourg.ch>

Pour aborder le pendant financier, le coût d'une journée peut varier grandement selon les établissements et le revenu familial²⁴. A titre d'exemple, en décembre 2006, **les tarifs pouvaient fluctuer entre 20 et 45 francs pour un revenu mensuel brut de 3'000 francs, et entre 54 et 95 francs pour un revenu brut de 8'000 francs**. Pour les 18 crèches (31 ont été interrogées) qui ont répondu à une enquête menée en 2007²⁵, 75% des familles qui bénéficient de leurs services ont un revenu annuel brut supérieur à 80'000 francs. De ce point de vue, l'accueil en crèche n'est pas forcément accessible à toutes les bourses, particulièrement en ce qui concerne les familles à faible revenu. Les tarifs de la ville de Fribourg sont les plus bas de tout le canton mais restent élevés en comparaison avec d'autres villes romandes à l'image de Genève, Lausanne ou Neuchâtel.

Pour finir, il est également intéressant de se demander quels types de familles placent leurs enfants dans une crèche. Le tableau ci-dessous présente les résultats en différenciant l'agglomération fribourgeoise des autres districts.

Les types de familles usagères selon le domicile

	Districts	Agglomération fribourgeoise	Canton
Familles monoparentales	8.2%	13%	10.6%
Deux parents actifs	80.4%	72.6%	76.5%
Un parent au foyer	11.4%	11%	11.2%
Sans indication	-	3.4%	1.7%
Total	100%	100%	100%

Source: Bulletin de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoise, octobre 2007

Premièrement, il y a une confirmation nette de l'importance des crèches pour les familles dont les deux parents sont actifs. Ils en sont les principaux clients. Deuxièmement, la surreprésentation des familles monoparentales au niveau de la ville de Fribourg et de son agglomération n'est pas surprenante. A titre de rappel, la présence plus importante de ce type de famille au niveau des villes a été abordée au chapitre 3.1. Pour finir, une dernière information intéressante concerne la durée moyenne de fréquentation des crèches. Au niveau de l'agglomération fribourgeoise, les enfants sont placés en moyenne 4.6 demi-jours par semaine, le taux descendant à 3.2 demi-jours par semaine pour les districts.

Il existe une autre possibilité de faire garder des enfants: l'accueil familial de jour. Ce système fonctionne grâce à des assistants parentaux et assistantes parentales (mamans et papas de jour) qui ont bénéficié d'une formation reconnue. Ces personnes accueillent les enfants à leur domicile privé, permettant ainsi d'offrir une alternative à la crèche. La Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour regroupe 7 associations qui offrent ce type de service dans différents districts du canton. A titre d'information, le site internet de la Fédération gère l'inscription des parents qui désirent placer ou accueillir un enfant²⁶.

Pour l'année 2007, l'activité de cette Fédération représente environ 1'800 enfants accueilli-e-s dans le canton par quelques 600 assistant-e-s parentaux. Le tableau suivant résume un certain nombre d'informations sur l'offre dans six régions pour lesquelles des données ont pu être obtenues. Les chiffres pour l'association de la Veveyse ne sont pas disponibles. Il est possible de noter que ce type d'offre concerne avant tout des enfants en âge préscolaire. En s'intéressant à la répartition du nombre d'heures de garde, ce constat est encore plus marqué.

²⁴ Bulletin de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoise, janvier 2007.

²⁵ Bulletin de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoise, octobre 2007.

²⁶ Le site peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.accueildejour.ch>

Informations sur les activités des associations d'accueil familial de jour

	Enfants placés			Assistant-e-s parentaux	Familles / parents bénéficiaires	Heures de gardes	
	Total	Age préscolaire	Scolarisés			Age préscolaire	Enfants scolarisés
Sarine	715	73.1	26.9	173	536	90.1	9.9
Gruyère	447	-	-	81	316	90.3	9.7
Broye	222	73	27	58	140	84.8	15.2
Basse-Broye	61	-	-	15	38	-	-
Glâne	226	79.6	20.4	84	156	97	3
Lac	166	-	-	78	119	-	-

Source : Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour

Un sondage réalisé par le Bureau de l'égalité et de la famille en automne 2005 montrait la disparité qui caractérise la situation des Accueils extrascolaires (AES) dans le canton de Fribourg. Les données ont été réactualisées de manière informelle sans qu'un nouveau sondage systématique soit organisé. En ne comptant qu'une fois les communes dotées de plusieurs AES, la situation au mois de novembre 2008 indique la présence d'au moins 26 AES, qu'il s'agisse de structures communales (ou de collaborations «proches» entre l'AES et la commune)²⁷ ou de structures associatives privées²⁸. Ces structures – situées en règle générale à proximité des établissements scolaires – permettent aux enfants d'être accueillis avant et après les heures de cours, elles donnent aussi habituellement une possibilité de repas de midi. Par ailleurs, plusieurs autres projets relativement avancés étaient en cours de mise en œuvre au moment du sondage de 2005.

La thématique de l'accueil extrascolaire va certainement être relancée, notamment par les parents, dans le contexte de la mise en place de la deuxième année d'école enfantine. Par ailleurs, le secteur des milieux d'accueil du Service de l'enfance et de la jeunesse va, à l'avenir, être chargé de la promotion des AES dans les communes fribourgeoises.

4.3 Scolarité des enfants et insertion professionnelle des jeunes

Les enfants et les jeunes représentent une proportion non négligeable de la population fribourgeoise. Selon le recensement fédéral 2000, sur 241'706 habitant-e-s, 67'488 sont des enfants ou des jeunes célibataires²⁹ entre 1 et 25 ans, ce qui représente plus du quart de la population (27.9%). Par souci de précision, cette catégorie a été subdivisée en trois groupes d'âge distincts: les enfants de 1 à 4 ans, les enfants de 5 à 14 ans et les jeunes de 15 à 25 ans. À titre d'information, **en 2000, le canton de Fribourg comptait 14'470 enfants de 1 à 4 ans (6%), 31'295 enfants de 5 à 14 ans (12.9%) et 21'723 jeunes de 15 à 25 ans (9%).**

Au niveau des autres indicateurs généraux, quelques résultats peuvent être mis en avant. Il existe premièrement une légère dissymétrie entre les sexes, le groupe se répartissant en effet entre 52.4% de garçons et 47.6% de filles. Concernant la répartition entre les villes, les communes d'agglomération et les communes rurales, le cas des enfants et des jeunes diffère de celui de la population fribourgeoise exposée dans le deuxième chapitre. Bien que faible, la différence se situe principalement au niveau des villes, 14.9% des enfants et des jeunes vivant en ville contre 19.3% pour l'ensemble des résident-e-s. Il semble donc que les enfants habitent plus facilement dans une commune d'agglomération ou une commune rurale. Une des explications plausibles serait que les familles choisissent ces deux types de communes car celles-ci laisseraient présager d'un cadre de vie plus adapté aux enfants.

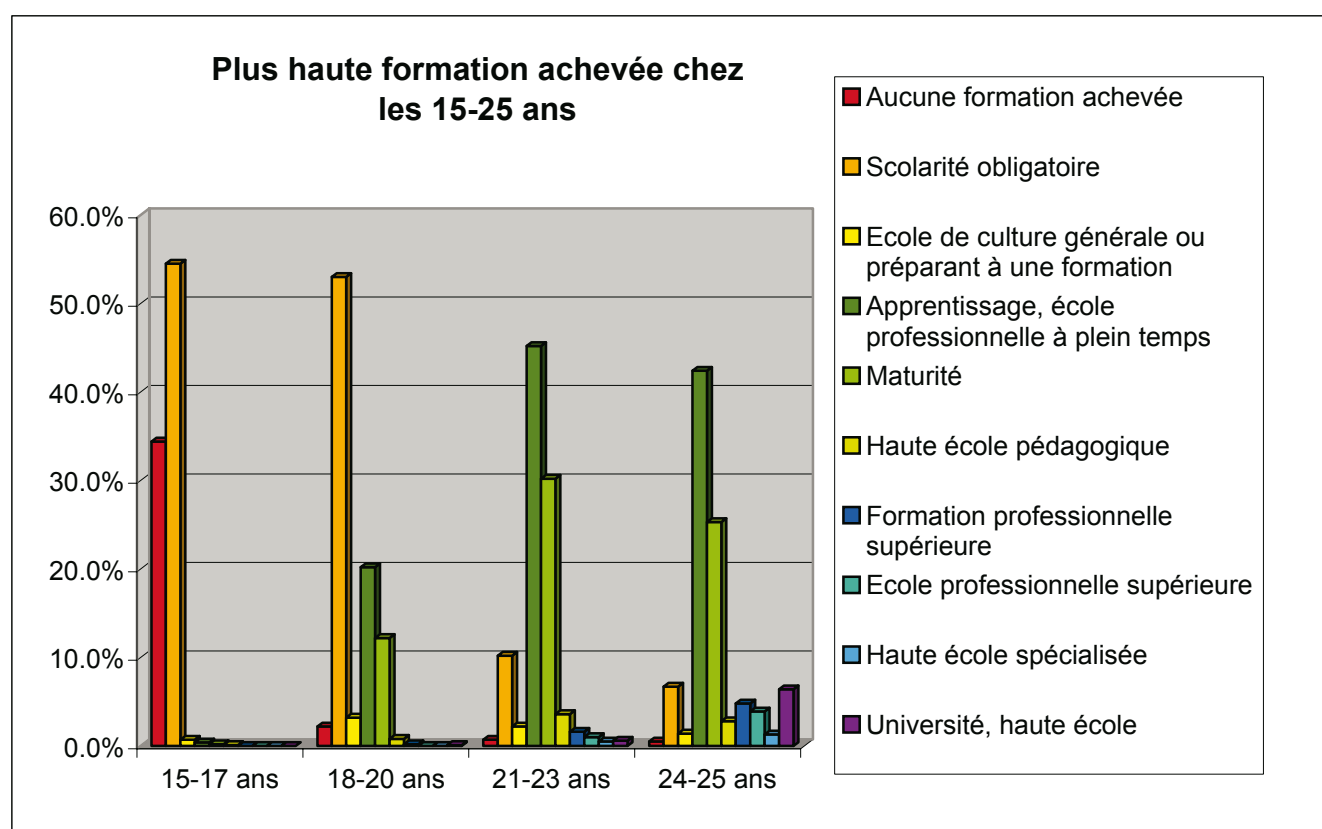
²⁷ Des structures de ce type sont présentes dans les écoles suivantes: 1. Attalens / Granges; 2. Avry-sur-Matran; 3. Bulle-la Tour-de-Trême/Morlon; 4. Corminboeuf/Chésopelloz; 5. Estavayer-le-Lac; 6. Fribourg (6 AES dans les quartiers); 7. Givisiez (communale et associative); 8. Granges-Paccot; 9. Guin (groupe de travail avec couverture de déficit garantie); 10. Hauterive; 11. Matran; 12. Morat (communale et associative); 13. Riaz; 14. Schmitten (groupe de travail sous patronat de la commune); 15. Tavel; 16. Ueberstorf (groupe de travail avec couverture de déficit garantie); 17. Villars-sur-Glâne (3 AES dans les quartiers); 18. Vuadens.

²⁸ Des structures de ce type sont présentes dans les communes suivantes: 19. Belfaux/Autafond; 20. Bösinggen (non-subsventionnée); 21. Châtel-St-Denis (école privée ouverte aux autres enfants); 22. Fribourg (fondation de l'Ecole libre publique/FOS); 23. Marly (2 AES dans les quartiers); 24. Neyruz; 25. Planfayon; 26. St-Ursen.

²⁹ Il y a plusieurs manières de définir un «enfant» en fonction de l'âge ou d'autres facteurs. En plus de l'âge, nous avons décidé de ne tenir compte que des célibataires, car le mariage est communément associé à l'âge adulte.

Au niveau des **études suivies**, il est évident que les 5-14 ans se situent au niveau de la scolarité obligatoire. La situation est plus complexe pour les 15-25 ans et c'est donc pour cette raison que ces jeunes ont été subdivisés en quatre groupes: les 15-17 ans, les 18-20 ans, les 21-23 ans et les 24-25 ans. Le graphique de la page suivante illustre la plus haute formation achevée pour les quatre catégories, permettant ainsi de se représenter l'âge auquel s'obtiennent certains diplômes ou brevets.

Les personnes déclarant n'avoir mené à bien aucune formation sont principalement présentes chez les 15-17 ans (34.4%) pour ensuite pratiquement disparaître chez les plus âgé-e-s. Le taux des personnes n'ayant suivi que la scolarité obligatoire est supérieur à 50% jusqu'à 20 ans, pour ensuite diminuer fortement. Cette baisse correspond à une importante augmentation au niveau des apprentissages et des maturités qui atteignent leur plus haute valeur pour les 21-23 ans. La baisse enregistrée pour ces deux groupes chez les 24-25 ans signifie qu'une partie des détenteurs et détentrices d'un certificat d'apprentissage ou d'une maturité ont achevé des formations supérieures. C'est d'ailleurs à partir de 24 ans qu'il est possible d'observer une augmentation importante au niveau des formations et des écoles professionnelles supérieures ainsi que des hautes écoles spécialisées, des universités et des hautes écoles. Bien entendu, il faut compter sur le fait qu'une partie des jeunes n'ont pas terminé leur cursus de formation à cet âge-là, ce qui explique entre autre le haut taux de «maturistes» pour les 24-25 ans.

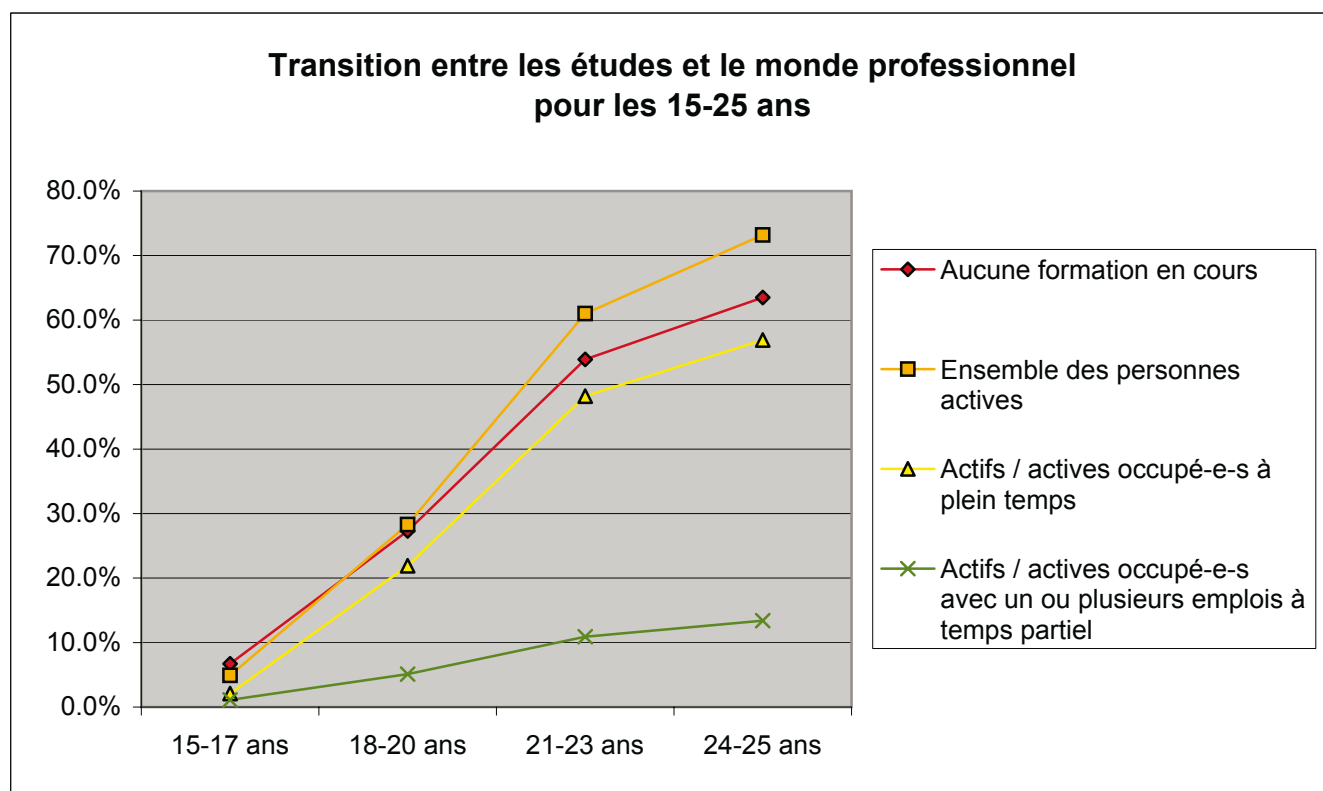


Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Pour finir, il est possible de tenter une comparaison entre la situation des 24-25 ans et celle des 25-35 ans³⁰. Les chiffres ne seront pas présentés en détails, car dans ce cas de figure, la plupart des petites variations ne sont ni pertinentes ni intéressantes. Toutefois, il faut remarquer que les 24-25 ans ont un taux inférieur de personnes déclarant n'avoir achevé aucune formation (0.5% contre 1.8% pour les 25-35 ans) ou uniquement la scolarité obligatoire (6.7% contre 12.7% pour les 25-35 ans). Pour revenir au taux des «maturistes», celui des 24-25 ans est de 25.3% contre 7.1% pour les 25-35 ans. Bien qu'il soit impossible de dire jusqu'où il descendra pour la nouvelle génération, cela suggère qu'un nombre important de personnes dotées d'une maturité n'ont pas encore achevé leurs études à 25 ans.

³⁰ Il s'agit ici de l'ensemble de la population et pas uniquement des chef-fe-s de ménage. La différence entre les deux groupes est toutefois très faible et difficilement interprétable.

L'évolution du niveau de formation selon l'âge n'offre qu'une perspective limitée de la situation des jeunes de 15 à 25 ans. En effet, beaucoup d'entre eux effectuent dans cet intervalle la transition du monde des études vers le monde professionnel. Pour mieux appréhender ce phénomène, le graphique suivant indique l'évolution du pourcentage des personnes qui ne suivent plus de formation pour les quatre groupes d'âge, ainsi que le pourcentage de travailleurs et travailleuses. La courbe orange représente l'ensemble d'entre eux, alors que les courbes jaune et verte permettent de différencier ceux/celles qui ont respectivement un poste à temps plein ou à temps partiel.



Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Il ressort que la courbe des personnes ne suivant aucune formation et celle des travailleurs et travailleuses à plein temps ont la même inclinaison. Cela signifie que la plupart des personnes actives qui viennent d'achever leurs études se dirigent principalement vers des postes à temps plein. L'écart entre les deux courbes indique qu'une partie d'entre eux travaillent à temps partiel. Il est impossible de dire s'il s'agit d'un choix individuel ou d'une contrainte imposée par le marché du travail. Il faut remarquer que les courbes qui représentent les gens n'étant pas en formation et l'ensemble des travailleurs et travailleuses se croisent entre les 15-17 ans et les 18-20 ans. L'écart entre les deux courbes, qui croît au fur et à mesure que l'âge augmente, suggère qu'un certain nombre de personnes travaillent tout en suivant une formation. L'interprétation la plus probable se rapporte aux personnes combinant des études et un travail à temps partiel, ou autrement dit «un job d'étudiant-e». En effet, il est aujourd'hui courant pour les étudiant-e-s d'avoir un travail à côté de leurs études pour participer à leur financement.

Pour finir, le recensement fédéral de la population permet encore de connaître les habitudes en matière de **pendularité** et de **transport**³¹. Les résultats se limitent bien entendu aux individus en formation. Au niveau des groupes d'âge, sans surprise ce sont les 15-25 ans qui doivent le plus se déplacer. En effet, si on considère la durée moyenne des trajets pour se rendre à l'école les 5-14 ans ne sont que 12.3% à devoir se déplacer plus de 20 minutes, alors qu'un tel cas de figure concerne 45.8% des 15-25 ans.

Si on compare l'emplacement de l'école par rapport au lieu de domicile, pour 60.3% des 15-25 ans le lieu d'étude se trouve dans une autre commune du même canton. 16.8% n'ont pas besoin de quitter leur commune de domicile et 11.1% se déplacent dans un autre canton. Les 5-14 ans restent plus facilement dans la même commune (63.1%) et ne sont que 28.7% à se rendre dans une autre commune. Le nombre d'enfants

³¹ Ce sujet connaît un haut taux de non réponse qui avoisine voire dépasse 10%.

se déplaçant dans un autre canton est statistiquement négligeable (0.5%). La grande majorité des 5-14 ans effectuent deux aller et retour par jour pour se rendre à l'école (77.7%); le cas d'un seul aller et retour ne concerne que 6.1% d'entre eux. Les 15-25 ans en font plus facilement un seul (48.4%) et sont 28.8% à effectuer deux aller et retour par jour.

A l'inverse des 5-14 ans qui se situent au niveau de la scolarité obligatoire, les 15-25 ans peuvent suivre divers cursus de formation qui influencent les déplacements qu'ils doivent effectuer. Sans entrer dans les détails, cet aperçu s'intéresse avant tout aux groupes qui restent en majorité dans le canton et à ceux qui doivent au contraire se rendre dans un autre canton. Les étudiant-e-s fréquentant un collège ou une HEP restent dans le canton à la très grande majorité. Ils ne sont qu'un peu moins de 5% à devoir se rendre ailleurs. Les catégories qui ont la plus forte probabilité de se déplacer dans un autre canton, aux alentours des 20%, sont les personnes suivant un apprentissage, une formation professionnelle supérieure, une école professionnelle supérieure ou une haute école spécialisée. **Parmi les étudiant-e-s en formation dans une université ou une haute école en 2000, 16.8% quittent le canton.**

Il reste à parler des **moyens de transport** utilisés pour se rendre à l'école. Les 5-14 ans se déplacent le plus souvent à pied (33.8%) et profitent fréquemment de la présence d'un car scolaire (17.7%). Ensuite viennent par ordre d'importance les transports publics (train, transports régionaux et urbains, etc.) pour 13% des enfants, ainsi que la voiture et la bicyclette dans respectivement 8.9% et 6.9% des cas. Il faut encore noter l'usage de plus en plus courant de la trottinette. Toutefois ce moyen de transport ne fait pas partie des catégories prises en compte par le recensement fédéral de la population 2000.

Pour les 15-25 ans, les moyens de transport privilégiés dépendent en grande partie du type de formation suivie. L'usage de transports publics (train, transports régionaux et urbains, etc.) est le plus répandu parmi les étudiant-e-s fréquentant un collège (76.24%), une HEP (69.3%) ou l'université (62.9%). La voiture est tout particulièrement appréciée par ceux/celles qui suivent des études dans le cadre d'une formation professionnelle supérieure (35.2%), d'une école professionnelle supérieure (38.7%) ou d'une haute école spécialisée (40.3%). Les universitaires (18.7%) et les personnes fréquentant une HEP (21.5%) ont un usage plus modéré mais tout de même non négligeable de la voiture. L'âge peut bien entendu jouer un rôle à ce niveau-là. Sur ce sujet, beaucoup de personnes ont répondu l'item «autre», donc il n'est pas possible d'apporter plus de précisions.

4.4 Situation financière des familles

Il existe peu d'informations spécifiquement dédiées à la situation financière des familles fribourgeoises. C'est pour cette raison que ce chapitre ne prétend pas offrir un portrait fidèle ou exhaustif. La démarche consiste à poser quelques repères en fonction des statistiques officielles existantes.

A titre d'exemple, un des objectifs de cette étude était d'obtenir des informations sur les allocations familiales et plus particulièrement sur les enfants qui ne touchent pas d'allocations. Il n'a pas été possible de rassembler ces informations, car le canton compte 35 caisses de compensation différentes sur son territoire et malheureusement aucune base de données centralisée n'existe à ce jour, bien qu'un tel projet soit en cours de développement. Il n'est donc actuellement pas possible de présenter des chiffres pertinents à ce sujet. Dans le même ordre d'idée, des informations utilisables et pertinentes sur le versement des pensions alimentaires n'ont pas pu être mises à jour³².

Le Service de la statistique du canton de Fribourg a publié en 2006 le rapport *Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS 2004). Résultats pour le canton de Fribourg*³³, qui permet de connaître l'évolution des **salaires** entre 2002 et 2004 dans le secteur privé. Le canton suit l'évolution médiane suisse ce qui se traduit par une augmentation des salaires de 2% en moyenne. Il est intéressant de noter que la plus forte croissance se situe dans les branches à bas revenus (coiffure, commerce de détail, hôtellerie et restauration). Cela signifie une diminution des salarié-e-s touchant entre 2'001 et 3'000 francs (-27.6%) et une augmentation de ceux et celles gagnant entre 12'001 et 13'000 francs (+33.3%).

³² Des démarches ont été faites dans plusieurs directions, y compris auprès du Service cantonal des contributions. Il s'avère qu'il n'a pas été possible de trouver une base de données permettant d'avoir une image complète, pertinente et sans biais méthodologiques, de cette question.

³³ *Actualité statistique fribourgeoise. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS 2004). Résultats pour le canton de Fribourg*, Service de la statistique du canton de Fribourg, Fribourg, 2006

Les femmes (+3.7%) bénéficient plus particulièrement de cette augmentation que les hommes (+1.6%), bien que les inégalités de salaires soient toujours présentes. Selon l'OFS, en 2006 au niveau suisse, les femmes du secteur privé avaient un salaire médian de 4'875 francs contre 6'023 francs pour les hommes, ce qui représente un salaire inférieur de 19.1%. Dans le même ordre d'idée, le rapport du Service de la statistique du canton de Fribourg indique que: «**de façon générale, la formation et la position dans la profession sont plus payantes pour les hommes que pour les femmes. Plus la formation est élevée et plus la position est élevée, plus la disparité entre hommes et femmes est importante**»³⁴. La catégorie la mieux payée, les cadres moyens et supérieurs de formation universitaire, est d'ailleurs le seul groupe où l'inégalité salariale entre hommes et femmes s'est encore aggravée.

Une enquête du Bureau de l'égalité et de la famille sur l'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'administration cantonale fribourgeoise³⁵ sur la période 1997-1998 a permis de montrer que le secteur public n'est pas épargné par ces tendances. Ainsi le rapport indique entre autre que: «*les femmes sont nettement sous-représentées dans les positions dirigeantes de l'administration, leur salaire est en moyenne de 18% plus bas et leur taux d'occupation de 22% moindre par rapport aux hommes*»³⁶. L'étude constate également que les obligations familiales constituent un obstacle aux carrières professionnelles des femmes. Elles optent en effet fréquemment pour des postes à temps partiel, ceux-ci offrent de plus faibles rémunérations et des chances de carrière moindre³⁷.

Une autre inégalité entre les sexes est pointée par l'enquête suisse sur la structure des salaires de 2006³⁸. En effet, les hommes et les femmes ne se partagent pas de la même manière les postes à bas salaire, c'est-à-dire ceux qui sont rémunérés moins de 3'783 francs bruts par mois pour 40 heures hebdomadaires. Sur la totalité des postes offerts en Suisse par les entreprises, 10.5% d'entre eux correspondent à un bas salaire. En différenciant les salariés selon le sexe, il apparaît que 5.6% des hommes et 18.5% des femmes occupent un tel poste³⁹.

Une étude datant de 1997⁴⁰ montre qu'en Suisse les familles nombreuses et les familles monoparentales ont plus de probabilité d'être touchées par la **pauvreté**. Elle met également en évidence le risque de précarisation des personnes divorcées qui touche tout particulièrement les femmes. Vivre en dessous du seuil de pauvreté suite à un divorce concerne 10.3% des femmes et 5.3% des hommes.

Une enquête de 2008 sur la situation économique des actifs et des retraités⁴¹ permet d'avoir une idée de la situation actuelle au niveau suisse. Elle montre dans un premier temps que le système suisse des trois piliers de la prévoyance vieillesse remplit sa fonction de manière tout à fait satisfaisante. En effet, seule une petite fraction des rentiers (6%) est touchée par la pauvreté⁴². Les personnes âgées de 55 à 75 ans bénéficient en moyenne de la meilleure situation économique. A l'inverse, les catégories plus vulnérables face à la pauvreté se développent aujourd'hui parmi les actifs de moins de 50 ans.

Trois groupes soumis à des risques accrus de précarité sont identifiés: les ménages monoparentaux dirigés par une femme, les familles nombreuses de trois enfants ou plus et les personnes d'âge actif qui perçoivent une rente du 1^{er} pilier pour invalidité ou veuvage. Les deux premières catégories se retrouvent plus facilement au niveau des 40-44 ans. A cet âge, les ménages monoparentaux dirigés par une femme représentent 8.5% de l'échantillon⁴³ et les familles nombreuses 12.2%. Pour les rentiers d'âge actif, les proportions varient de 22% pour les 55-59 ans (18.6% d'hommes seuls contre 39.4% de femmes seuls) à 29% pour les 60-61 ans (24.1% d'hommes seuls contre 49% de femmes seules).

De manière générale, 38% des ménages monoparentaux dirigés par une femme ont de faibles ressources financières à leur disposition, ce qui ne concerne que 6.9% de ceux qui ont un homme à leur tête. Si on s'intéresse à l'influence du nombre d'enfants, la proportion de couples avec de faibles ressources financières s'élève à 10.8% pour ceux qui ont un enfant, à 12.3% pour deux enfants, à 18.5% pour trois enfants et 33.9% pour quatre enfants. Il faut encore ajouter que les jeunes semblent plus vulnérables face à la précarité. Plus de 20% d'entre eux, et plus particulièrement les jeunes familles, sont dans une situation de faibles ressources financières.

³⁴ Ibidem, p. 19

³⁵ Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille: *Egalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration cantonale fribourgeoise*, Fribourg, 2001

³⁶ Ibidem, p. 7

³⁷ Le Bureau de l'égalité et de la famille travaille à réactualiser ces chiffres pour l'année courante.

³⁸ Rouvinez Maury A.: *L'enquête suisse sur la structure des salaires. Panorama salarial 2006*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2008

³⁹ Dans ce cas, il n'est pas possible de décrire la situation propre au canton de Fribourg

⁴⁰ Leu R.E., Burri S. et Priester T.: *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*. Paul Haupt Verlag, Berne, 1997

⁴¹ Warner P. et Gabadinho A.: *La situation économique des actifs et des retraités*, rapport de recherche n°1/08, Office fédéral des assurances sociales, Berne, 2008

⁴² Cette étude se base sur les normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui définit la pauvreté d'un ménage (ou la possession de faibles ressources financières) à partir d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian des ménages suisses. Cette approche est relative car la définition de la pauvreté varie en fonction de la situation de l'ensemble des ménages.

⁴³ L'enquête porte sur 1.5 millions de personnes entre 25 et 99 ans.

La diminution générale des risques de précarité avec l'âge peut s'expliquer entre autre par l'augmentation des revenus médians, ce qui se traduit par l'augmentation des salaires au fil de la carrière professionnelle. Toutefois, ce constat est principalement valable pour les hommes. Les femmes quant à elles voient plutôt leur salaire stagner. Ainsi, celles qui ont entre 45 et 54 ans n'ont pas un revenu médian plus élevé que les jeunes femmes actives (25-34 ans), car la maternité défavorise l'investissement professionnel des femmes et leur fait privilégier des postes à temps partiel. Par exemple, au 2^e trimestre 2005, parmi les femmes de 20 à 54 ans ayant un enfant de moins de 15 ans, seules 19% des femmes actives occupées travaillaient à temps plein⁴⁴. Cette tendance augmente les probabilités qu'ont les femmes d'être touchées par la pauvreté: «le risque de précarité augmente chez les femmes pour atteindre un pic entre 30 et 49 ans, alors que c'est à ces âges qu'il diminue chez les hommes et les couples»⁴⁵. Ce phénomène permet également de mieux comprendre la plus grande vulnérabilité des femmes en cas de divorce.

Pour finir, il faut encore aborder le phénomène des «**working poor**». Une étude de l'OFS⁴⁶ portant sur la situation suisse en 2006 considère que cette catégorie concerne toutes les personnes entre 20 et 59 ans qui travaillent et vivent dans un ménage pauvre⁴⁷ dont le volume d'activité de ses membres correspond à un poste à plein temps (90% ou plus). Au niveau suisse, 4.5% des personnes actives vivent dans un ménage pauvre. Il ne faut pas oublier que la précarité des working poor s'étend aux personnes qui partagent leur existence.

Rejoignant en cela l'étude précédente, les deux groupes les plus menacés s'avèrent être les familles de 3 enfants ou plus et les ménages monoparentaux. Ces deux groupes représentent en effet 35.5% des working poor contre 8.6% des travailleuses et des travailleurs non touché-e-s par la précarité. Si, d'une manière générale, plus le volume d'activité du ménage est important moins les risques de pauvreté sont élevés, **le fait que les deux partenaires d'un ménage travaillent à plein temps n'est aujourd'hui plus une assurance contre la précarité. 19.4% des working poor vivent dans un ménage de ce type.** Dans le même ordre d'idée, 73.6% des working poor travaillent eux-mêmes à 100%.

D'autres facteurs peuvent intervenir. Les personnes de nationalité étrangère sont plus facilement touchées par une telle situation de pauvreté (8.5% contre 3.2% pour les Suisses et Suissesses), une tendance encore plus marquée pour les ressortissant-e-s de pays non membres de l'Union européenne (14.5%). Au contraire, un haut niveau de formation protège ceux et celles qui en bénéficient: le taux de working poor se limite à 2% pour les personnes actives possédant un titre universitaire. A l'inverse, pour celles qui n'ont pas été plus loin que la scolarité obligatoire, le même taux s'élève à 12.5%. Pour finir, certaines branches d'activité connaissent une surreprésentation du nombre de working poor dans leurs rangs: les personnes travaillant dans l'hôtellerie et la restauration (13.3%), les personnes employées dans des ménages privés (14.9%) et les indépendant-e-s (8.8%).

La plupart des chiffres qui ont été présentés ici concernent la situation suisse. S'ils permettent d'éclairer de grandes tendances qui n'épargnent pas le canton de Fribourg, il serait tout de même préférable de bénéficier des mêmes informations à propos de la situation cantonale. De telles analyses permettraient de mieux cibler les politiques visant à assurer la sécurité financière des familles.

4.5 Les familles en situation de difficulté

Cette partie aborde les questions sociales liées aux familles. Les chiffres proviennent de différentes sources et ne sont pas toujours spécifiquement formulés pour décrire la réalité des familles. Une nouvelle fois, il s'agit de repères qui permettent de dégager quelques tendances générales. La priorité est donnée à la question de l'aide sociale, mais quelques lignes seront également dédiées à la violence et à la protection de l'enfance.

4.5.1 Familles en situation de précarité

Une étude de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), *Aide sociale, impôts et revenus en Suisse*⁴⁸, permet de donner des informations sur l'impact des prestations sociales sur la situation financière des ménages pour l'année 2006. L'enquête porte sur les différents chefs-lieux cantonaux. Les résultats se réfèrent

⁴⁴ Communiqué de presse. Enquête suisse sur la population active 2005, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2005

⁴⁵ Warner P. et Gabadinho A.: *La situation économique des actifs et des retraités*, rapport de recherche n°1/08, Office fédéral des assurances sociales, Bern, 2008, p. 65

⁴⁶ E. Crettaz et Farine A.: *Bas salaire et working poor en Suisse. Ampleur des phénomènes et groupes à risque d'après l'Enquête sur la structure des salaires 2006 et l'Enquête suisse sur la population active 2006*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2008

⁴⁷ Les ménages considérés comme pauvres sont ceux dont le revenu, après déduction des cotisations sociales et des impôts, est inférieur au seuil de pauvreté. Au moment de l'étude, ce seuil est de 2'200.- pour un ménage d'une personne et de 4'650.- pour un couple avec deux enfants.

⁴⁸ Bieri O., Knüpfer C. et Pfister N.: *Aide sociale, impôts et revenus en Suisse*, Conférence suisse des institutions d'action sociale, Berne, 2007

donc à la ville de Fribourg. Avant de les présenter, il faut tout d'abord définir la notion de revenu disponible libre. Il s'agit du montant à disposition d'un ménage après qu'il ait payé le loyer, les assurances maladie, les frais de garderie et, le cas échéant, les impôts.

Le premier résultat remarquable concerne les différences au niveau du revenu disponible libre à l'entrée et à la sortie de l'aide sociale. Un système qui engendre de grandes différences lors de ces transitions peut créer des inégalités et des situations de grande vulnérabilité. Par exemple, la sortie de l'aide sociale peut correspondre à la diminution du revenu disponible libre d'une famille, car l'augmentation de salaire qui entraîne la perte de l'aide sociale ne permet pas de la compenser totalement. A ce niveau, la ville de Fribourg se situe dans un modèle de prise en considération des éléments incitatifs aux moments de l'entrée et de la sortie de l'aide sociale. Cela signifie que la situation financière des ménages évolue de manière plus ou moins linéaire et continue entre le revenu disponible libre à l'intérieur de l'aide sociale et le revenu disponible libre à l'extérieur de l'aide sociale.

Une autre conséquence d'un tel système permet de ne pas inciter les gens à rester à l'aide sociale en évitant que leur situation financière y soit meilleure que s'ils se remettent à travailler. Pour illustrer ceci, on peut prendre l'exemple d'un homme divorcé qui a l'obligation d'entretenir ses enfants (pension alimentaire). Son revenu disponible libre passe de 13'486 francs à 19'246 francs entre la situation où il n'a aucune activité lucrative et bénéficie de l'aide sociale, et celle où il travaille à temps plein pour un salaire annuel brut de 25'200 francs et n'a plus le droit à l'aide sociale. Cela représente une augmentation de 43% de son revenu disponible libre. L'augmentation moyenne au niveau suisse est de 54%.

Toutefois, certaines inégalités peuvent être notées entre les ménages positionnés juste avant la sortie de l'aide sociale et ceux qui n'en bénéficient juste plus. Une femme à la tête d'un ménage monoparental qui se situe juste en dessous du barème de sortie de l'aide sociale a un revenu disponible libre de 26'128 francs. Après une augmentation de son salaire brut de 1'000 francs et la perte de l'aide sociale, son revenu disponible libre passe à 24'089 francs, ce qui signifie une diminution de 7.8%.

Il est également possible de donner quelques chiffres qui concernent les familles. Une famille avec deux enfants en bas âge et un revenu annuel brut de 28'800 francs, complété par l'aide sociale, dispose d'un revenu disponible libre de 34'084 francs. La moyenne suisse est de 31'926 francs. De manière générale, pour les familles avec deux enfants, la ville de Fribourg favorise les ménages à bas salaire qui ne recourent pas à l'aide sociale en comparaison avec les ménages sans salaire qui touchent l'aide sociale et sont à la recherche d'un emploi.

Pour donner un autre aperçu de la même problématique, il peut être intéressant de se tourner vers les statistiques cantonales de l'aide sociale à Fribourg. Tout d'abord quelques renseignements généraux sur les bénéficiaires de l'aide sociale sont disponibles pour l'année 2006⁴⁹. Premièrement, les personnes les plus touchées par la précarité sont les enfants, les jeunes et les pères et les mères élevant seules leurs enfants. L'absence de formation professionnelle est également un facteur de risque important car ils représentent tout de même 47.3% des bénéficiaires de l'aide sociale. Les analyses concernant le phénomène des «working poor» présentées au chapitre précédent trouvent ici leur confirmation. En effet, **plus de 50% des personnes à l'aide sociale travaillent à temps plein**. Il faut noter que l'aide sociale est avant tout une solution transitoire. Plus de la moitié des bénéficiaires touchent une aide durant moins de deux ans (35% durant moins d'une année). La reprise d'une activité professionnelle est en règle générale la principale cause de sortie de l'aide sociale.

Les statistiques de l'année 2007 sont également disponibles⁵⁰. 8'654 personnes ont vécu en 2007 grâce au versement d'une aide matérielle, soit 3.4% de la population fribourgeoise. Elles se répartissent de la manière suivante: 52.6% de personnes de nationalité suisse, 42.9% de personnes de nationalité étrangère, 4.5% de réfugié-e-s. Le tableau ci-dessous permet de connaître le poids des différentes causes d'aide sociale selon le nombre de dossiers et le montant alloué. **En premier lieu, les gens vont à l'aide sociale à cause d'un revenu insuffisant. Le chômage, et plus particulièrement les personnes en fin de droit, arrivent en deuxième position. A elles seules, ces causes liées au marché du travail représentent 56.5% des dossiers et 59.5% du montant total alloué par l'aide sociale pour l'année considérée.** La troisième cause se rapporte aux divorces et aux familles monoparentales.

⁴⁹ Bulletin d'information de la Direction de la santé et des affaires sociales, Fribourg, juin 2008

⁵⁰ Statistiques de l'aide matérielle 2007, Direction de la santé et des affaires sociales, Fribourg, 2007

Répartition des dossiers et du montant de l'aide selon la cause de l'aide sociale

Cause d'aide sociale	% du nombre de dossiers	% du montant de l'aide
Chômage/avances s/chômage	13.40	10.12
Chômage: fin de droit	12.55	20.00
Famille monopar./couple divisé	11.09	14.47
Maladie/accident/hospitalisation	7.21	6.78
Aide à l'enfance	1.49	1.39
Patronage	0.84	0.67
AVS/AI/PC: avances/insuf.	14.73	9.45
Revenus insuffisants	30.57	29.38
Placement HM/Home pr pers. Âgées	0.63	0.93
Drogue/alcool	3.91	6.23
Hospit./accident/maladie/: de passage	0.76	0.21
Rapatriement: de passage	2.82	0.37

Source: Statistiques de l'aide matérielle 2007, Fribourg

A Fribourg, il existe une allocation de maternité pour les femmes de condition économique modeste⁵¹, domiciliées dans le canton depuis une année au moins lors de la naissance de leur enfant. 155 allocations ont été versées au cours de l'exercice 2007 (190 en 2006).

La vulnérabilité des ménages monoparentaux a déjà été mise en avant à plusieurs reprises, tout particulièrement pour ceux qui sont dirigés par une femme. Une autre étude de la CSIAS qui porte sur la situation suisse en 2006, *Impôts, transferts et revenus en Suisse*⁵², permet pour ce type de ménage d'estimer l'impact des frais de garderie, du prix logement et tout particulièrement du calcul des avances sur pension alimentaire dans le cas où le père ne s'acquitte pas de son devoir dans ce domaine. Les résultats montrent que les moyens financiers disponibles après la déduction de tous ces frais sont relativement bas et la ville de Fribourg se classe 20ème au niveau suisse⁵³.

S'il n'a pas été possible d'obtenir des informations sur le versement des pensions alimentaires, le rapport d'activité 2007 de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)⁵⁴ offre des renseignements sur l'aide au recouvrement et avances dans le domaine des pensions alimentaires. Ce service aide les femmes avec enfant-s à charge dont l'ex-mari ne paye pas les pensions. 241 demandes ont été présentées en 2007 pour un total de 1'502 dossiers actifs au 31 décembre. 138 plaintes pénales ont été déposées par rapport aux pensions alimentaires impayées. Pour finir, un chiffre ressort tout particulièrement de ces statistiques: 47% des ordonnances et jugements des autorités pénales ont été classés en raison de l'absence d'adresse connue du débiteur. Le chiffre s'élevait à 25% pour l'année 2004.

4.5.2 Violence domestique

La violence domestique est malheureusement un sujet incontournable pour qui s'intéresse à la réalité des familles. En 2007, la police cantonale a dénombré 488 cas qui ont touché 538 personnes. 399 cas ont abouti à une intervention de police (82%). La majorité des victimes, c'est-à-dire 75.3%, d'entre elles sont des femmes. Les violences domestiques ont également touchées 19.5% d'hommes et 5.2% d'enfants. 80.3% des auteur-e-s de violences sont des hommes, 16.9% des femmes et 2.8% des enfants. Dans 26% des cas, l'agresseur était sous l'emprise d'alcool (1% de stupéfiants et 2% de médicaments). Pour finir, le tableau ci-après illustre la répartition des cas suivant le statut conjugal des personnes impliquées.

⁵¹ Les limites sont définies pour une femme seule à 2'250 francs de revenu par mois et à une fortune de 60'000 francs et pour un couple à 3'000 francs de revenu par mois et à une fortune de 80'000 francs.

⁵² Bieri O., Knufter C.: *Impôts, transferts et revenus en Suisse*, Confédération suisse des institutions d'action sociale, Berne, 2007

⁵³ L'enquête se base sur le cas d'une femme divorcée élevant seule un enfant en bas âge et qui travaille à plein temps pour un revenu annuel brut de 45'563 francs. Comme son ex-mari ne paye pas la pension alimentaire qui lui est due, elle bénéficie d'une avance sur pension alimentaire versée par le Service de l'action sociale. Dans ce cas, le revenu disponible libre se situe en-dessous des 25'000 francs par an. La ville de Fribourg se classe 20^{ème} au niveau suisse.

⁵⁴ Rapport d'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales 2007, Fribourg, 2008

Statut conjugal des personnes impliquées dans un acte de violence domestique

Marié-e-s	Séparé-e-s / Divorcé-e-s	Partenaires	Ex-partenaires	Parents -enfants	Autres membres de la famille
46%	9%	19%	9.5%	14%	2.5%

Source: Statistiques des violences domestiques 2007, Police cantonale de Fribourg

Dans la maison d'accueil de Solidarité Femmes Fribourg pour les victimes de violence conjugale, 54 femmes et 58 enfants ont été accueillies en 2007 (2006: 73 femmes avec 68 enfants). De plus, 261 femmes ont été soutenues par des consultations ambulatoires, téléphoniques ou électroniques.

4.5.3 Protection de l'enfance

Des statistiques sont également disponibles à propos de l'activité des différents secteurs du Service de l'enfance et de la jeunesse⁵⁵. Le Secteur de l'action sociale directe (SASD) s'occupe de tout ce qui touche à la protection de l'enfance. Au cours de l'année 2007, les assistantes et assistants sociaux de ce service ont suivi 2'604 enfants et ont mené 2'294 interventions. Un total de 125 enfants ont été placé-e-s. Parmi eux, 78 (62.4%) ont pu retourner la même année chez leurs parents.

Le centre de consultation LAVI offre un soutien aux victimes d'infraction et à leurs proches. En ce qui concerne les enfants et les adolescent-e-s, le centre a traité 297 cas en 2007, dont 147 nouvelles situations. Parmi celles-ci, deux tiers tombent dans la catégorie des infractions contre l'intégrité sexuelle, 20% des délits contre la liberté et 15% des lésions corporelles. Il est à remarquer qu'environ un quart des victimes ont été agressées par des personnes mineures au moment des faits.

4.6 Familles et mouvements de population

Les **mouvements de population**, qu'il s'agisse de migration intercantonale ou de migration internationale, concernent également la question familiale. Recherche d'un meilleur cadre de vie ou déménagement dû à un nouveau poste, il n'est pas rare pour un parent de changer de canton ou de pays et de voir sa famille le suivre.

La composition démographique de ces groupes est particulièrement intéressante du point de vue de la question familiale. Tout d'abord, selon le recensement fédéral 2000, **la population étrangère est en moyenne plus jeune que les Suisses et les Suissesses**. Le basculement au niveau des proportions se fait aux alentours de 45 ans. C'est-à-dire que pour la population de nationalité suisse, 61.3% ont 44 ans ou moins et les 38.7% restants plus de 45 ans. Pour la population étrangère les chiffres sont respectivement 81.9% et 18.1%. Ce constat est cohérent avec ce que l'on sait sur l'immigration, qui est en majorité économique. Ce sont avant tout des jeunes adultes et des jeunes familles qui viennent en Suisse en quête de travail. Il n'est donc pas surprenant de découvrir une incidence sur l'état civil, c'est-à-dire que les étrangers et les étrangères ont statistiquement une plus forte probabilité d'être célibataires ou marié-e-s que les personnes de nationalité suisse. Le divorce et le veuvage augmentent significativement avec l'âge et touchent donc avant tout les Suisses et les Suissesses qui sont proportionnellement plus âgé-e-s. Il faut bien entendu garder à l'esprit que, suivant l'origine des migrant-e-s et les raisons de leur arrivée en Suisse, leur profil peut grandement varier. Les migrant-e-s qui sont en moyenne les plus jeunes, comme ceux et celles originaires d'Afrique ou d'Asie méridionale, sont ainsi surreprésenté-e-s dans la catégorie des célibataires.

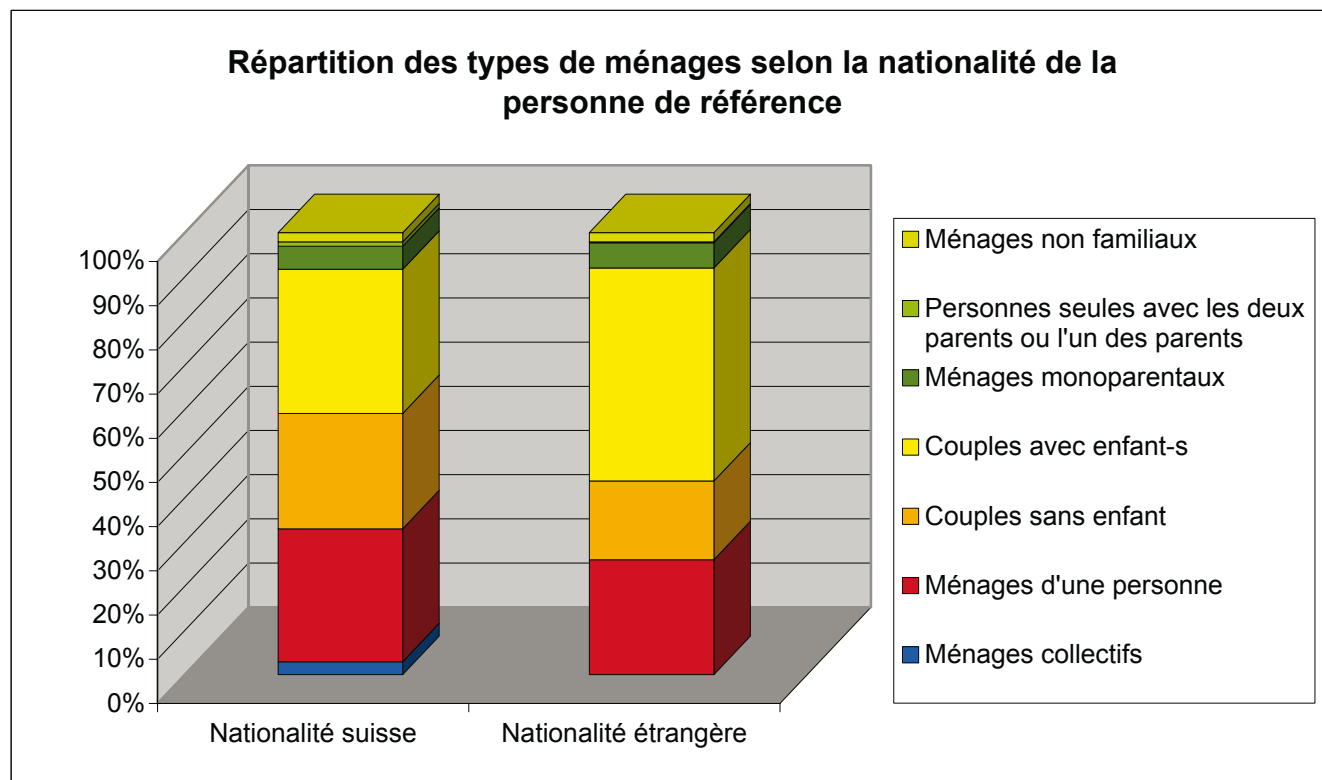
Concernant la natalité et le nombre d'enfants, certains constats peuvent être mis en avant. Au niveau suisse, la fécondité des femmes étrangères est supérieure à celle des femmes suisses. En considérant l'intervalle entre 2000 et 2006⁵⁶, les moyennes sont respectivement de 1.3 enfants par femmes suisses et de 1.9 enfants par femmes étrangères⁵⁷. Une autre manière d'aborder la même question consiste à s'intéresser à la nationalité des enfants né-e-s à Fribourg. Sur le total des naissances entre 2000 et 2006, en moyenne 19.9% des enfants né-e-s vivants sont de nationalité étrangère.

⁵⁵ Ibidem

⁵⁶ Annuaire statistique du canton de Fribourg 2008, Service de la statistique du canton de Fribourg, Fribourg, 2007

⁵⁷ Les mêmes données pour la situation fribourgeoise ne sont pas disponibles.

Selon le rapport *Famille – Éducation – Formation* mandaté par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)⁵⁸, en 2000, approximativement 25% des ménages suisses entraient dans la catégorie des familles avec enfant-s. Ce taux grimpe à 40% si on considère la population étrangère. Comme ces informations sont également issues du recensement fédéral de la population 2000, il est possible d'établir une comparaison avec la situation fribourgeoise. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des différents types de ménages en fonction de la nationalité de la personne de référence.



Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Le constat de la COFF est vérifié au niveau de Fribourg. Les personnes de référence de nationalité étrangère sont 48.2% à être à la tête d'une famille avec enfant-s contre 32.6% pour les personnes de référence suisses. Le contraste entre la situation du canton et celle du pays est également très intéressant. Au niveau de la population de nationalité suisse, Fribourg accueille en effet un grand nombre de couples avec enfant-s. Ceci rejoint la tendance générale mise à jour dans le chapitre 3.1. Autrement dit, le canton de Fribourg accueille un nombre de familles avec enfant-s supérieur à la moyenne suisse, quelle que soit la nationalité de la personne de référence.

Le rapport *Famille – Éducation – Formation* aborde également la contribution de la population étrangère au niveau des familles et de la natalité. Par exemple: «en 2005, environ la moitié des mariages étaient conclus entre deux partenaires suisses et moins de la moitié (45,7%) des nouveau-nés avaient deux parents suisses»⁵⁹. Il est intéressant de comparer la première information avec la situation propre au canton de Fribourg. Pour la même année, les mariages entre Suisses et Suissesses s'élevaient à 58.7%. Les unions binationales représentaient 31.4% du total des mariages enregistrés et les mariages entre deux partenaires de nationalité étrangère 9.9%. Le deuxième chiffre fourni par le rapport concerne la nationalité des parents des nouveau-nés en 2005. Il n'est toutefois pas possible d'obtenir le même chiffre pour le canton de Fribourg. Cette information peut être obtenue grâce aux données du recensement fédéral de la population. **Pour l'année 2000, les enfants né-e-s vivant-e-s en Suisse étaient 58.6% à avoir deux parents suisses, alors que le même chiffre s'élève à 70.2% pour le canton de Fribourg**⁶⁰.

L'importante proportion de mariages entre des personnes de nationalité suisse et des personnes d'origine étrangère montre que, loin de former un groupe totalement fermé au reste de la société, les étrangers et les étrangères s'unissent souvent avec un Suisse ou une Suissesse. Le tableau qui suit indique la répartition des couples établis à Fribourg en fonction de la nationalité des partenaires.

⁵⁸ *Famille – Éducation – Formation*, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, Berne, 2008

⁵⁹ Ibidem, p. 50

⁶⁰ L'analyse se limite aux couples avec enfant-s.

	Partenaires suisses	Partenaires naturalisé-e-s	Partenaires étrangers-ères	Total
Personnes de référence suisses	73.2%	5.1%	2.9%	81.2%
Personnes de référence naturalisées	3%	1.5%	0.6%	5.1%
Personnes de référence étrangère	3%	-	10.7%	13.7%
Total	79.2%	6.6%	14.2%	100%

Répartition des couples selon la nationalité des partenaires

Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Au final, il ressort de ce tableau que les **couples binationaux** représentent 6.5% du total des couples résidant à Fribourg. Ce chiffre peut sembler faible par rapport au taux des mariages binationaux cité à la page précédente. Cela peut s'expliquer par le fait que des migrant-e-s peuvent venir en Suisse alors qu'ils sont déjà marié-e-s. Pour ceux et celles qui arriveraient à Fribourg célibataires, une union avec un Suisse ou une Suissesse est un évènement fréquent. Les couples formés de deux partenaires de nationalité étrangère représentent 10.7% de l'ensemble des cas. Il ressort que dans 17.2% des couples un des deux partenaires (au moins) est d'origine étrangère. Il est possible de prendre un autre point de vue pour apporter un éclairage différent. Sur l'ensemble des personnes de nationalité étrangère qui sont en couple, 23.4% d'entre elles sont en ménage avec un Suisse ou une Suissesse.

Comme indiqué dans le deuxième chapitre, le canton de Fribourg connaît également une importante **migration intercantonale**. A titre de rappel, le recensement fédéral de la population permet la comparaison du lieu de domicile d'une personne en 1995 et en 2000. La description qui suit est bien entendu dépendante de cette limitation. Les personnes de référence venues s'installer à Fribourg étaient 39.7% à vivre seules, 23.6% des personnes de référence vivaient dans un couple sans enfant et 25.7% dans un couple avec enfant-s. Au total, 54% des personnes de référence appartiennent à un ménage familial, ce qui confirme le profil familial de la migration intercantonale. La catégorie des personnes de référence vivant seules regroupe potentiellement deux cas de figure: les étudiant-e-s et les jeunes célibataires.

En se penchant plus particulièrement sur le profil des personnes de référence qui se sont installées à Fribourg, on peut constater une moyenne d'âge inférieure à celle de l'ensemble des résident-e-s du canton, à l'image de ce qui a été mis en avant pour la migration internationale. 72.2% (contre 61.3%) des personnes de référence sont en effet âgées de moins de 45 ans. De plus, il est possible de mettre en évidence le profil familial et actif de ces personnes. Les 25-44 ans sont 69.2% à avoir au moins un enfant. Pour finir les personnes de référence d'un ménage qui s'est installé à Fribourg sont 88.9% à être actives, quel que soit leur âge.

4.7 Moyens de transport, mobilité et pendularité

Les *Résultats du microrecensement 2005 sur le comportement de la population fribourgeoise en matière de transports*⁶¹ offrent un aperçu des habitudes et des comportements des Fribourgeois-es au niveau des moyens de transports utilisés et des déplacements effectués. Cette étude porte sur les ménages sans différencier s'ils sont familiaux ou non familiaux et se limite également aux personnes de plus de 6 ans. Les chiffres ne s'appliquent donc pas directement aux familles mais peuvent servir d'indicateurs pour décrire des tendances générales qui ne sont pas sans impact sur les familles elles-mêmes.

Le premier constat concerne la possession et l'usage de la voiture. En comparaison avec la moyenne nationale, les ménages fribourgeois privilégient l'usage de la voiture à celui des transports publics. Seuls 10.3% des ménages ne possèdent pas de véhicules, contre 18.8% au niveau suisse. Donc **9 ménages sur 10 ont au moins une voiture à leur disposition**. 41.8% d'entre eux possèdent plusieurs véhicules, alors que la moyenne suisse n'est que de 30.5%. Le taux d'occupation moyen d'une voiture s'élève à 1.51 personnes pour Fribourg, contre 1.57 personnes au niveau suisse. Il faut toutefois noter une importante variation de l'usage solitaire ou collectif de la voiture en fonction des raisons qui motivent le déplacement. Si les personnes sont le plus souvent seules quand le trajet concerne le travail ou les études (1.09 et 1.06 personnes), elles voyagent plus facilement en groupe quand il s'agit d'achats (1.47 personnes) ou de loisirs (1.95 personnes).

⁶¹ Résultats du microrecensement 2005 sur le comportement de la population fribourgeoise en matière de transports, Service des transports et de l'énergie du canton de Fribourg / CUTAF, Fribourg, 2008

En toute logique, ces habitudes se traduisent également par un plus grand nombre de personnes qui possèdent le permis de conduire en comparaison avec la situation nationale. Il est possible de noter ici une inégalité entre hommes et femmes, tendance qui diminue avec le renouvellement des générations. En ce qui concerne les 46-65 ans, 97.4% des Fribourgeois et 86.7% des Fribourgeoises ont un permis de conduire. Les mêmes chiffres sont respectivement de 78.9% et de 74.3% pour les 18-25 ans, ce qui montre une diminution de l'écart entre les hommes et les femmes.

Pour en venir aux transports publics, **30.4% des Fribourgeoises âgé-e-s de 16 ans ou plus possèdent un abonnement des transports publics contre 47.6% au niveau suisse.** Parmi les usagers et usagères des transports publics, deux catégories ont une fréquentation supérieure à la moyenne: les personnes entre 18 et 25 ans et celles ayant un bas revenu. De même, le motif qui revient le plus souvent concerne le déplacement sur le lieu de formation, les raisons professionnelles venant en deuxième position. Il semblerait donc que la population estudiantine fasse partie des usagers et des usagères les plus assidues des transports publics.

Si on s'intéresse aux déplacements annuels à l'intérieur du territoire suisse, les Fribourgeois-es ont parcouru en moyenne 40.4 kilomètres par jour, ce qui représente un trajet de 90 minutes. 77.1% de cette distance journalière est effectuée avec une voiture (66.9% au niveau suisse). La part des transports publics descend quant à elle à 12.2% (20.4% au niveau suisse). Il est également à souligner que les loisirs sont le principal motif de déplacement. En effet, **les Fribourgeois-es parcourent environ deux fois plus de distance pour les loisirs (17.7 km soit 43.8% des déplacements) que pour le travail (9.9 km soit 24.6%).**

Enfin, les habitudes en matière de transports varient en fonction du type de commune de domicile. La voiture est moins plébiscitée au niveau de la ville de Fribourg et de son agglomération. Ainsi, 41.3% des personnes de 16 ans ou plus qui y résident possèdent un abonnement des transports publics. La part des transports publics par rapport à la distance journalière s'élève à 22.4%. Cette tendance correspond à une légère diminution au niveau de la possession et de l'usage d'une voiture. A titre d'exemple, **17.9% des ménages installés dans la ville de Fribourg ou son agglomération ne possèdent pas de voiture.** Les déplacements en zone urbaine se font plus souvent pour les loisirs que pour le travail, alors qu'au niveau des zones rurales, les déplacements pour des raisons professionnelles sont plus importants et se font souvent au détriment de ceux qui concernent les loisirs. Pour finir, les résident-e-s d'un centre d'agglomération (ville de Fribourg et Bulle) parcourent une distance journalière nettement inférieure à celle des autres habitant-e-s du canton.

Le recensement fédéral de la population 2000 permet également d'aborder une autre dimension du phénomène: la pendularité liée au travail pour les hommes et les femmes à la tête d'un ménage familial. Il est en effet possible de comparer la commune de domicile avec celle du lieu de travail. L'analyse se limite bien entendu aux personnes ayant une activité professionnelle. Le tableau ci-dessous illustre la pendularité des chef-fe-s d'un ménage familial en fonction du type de commune de domicile.

Pendularité des chef-fe-s d'un ménage familial selon le type de commune de domicile

	Ville	Autre commune d'agglomération	Commune rurale
Même commune	57.3%	26.7%	34.1%
Autre commune	25.8%	49.5%	38.4%
Autre canton	8.8%	18.2%	22%
Sans indication	8.1%	5.6%	5.5%
Total	100%	100%	100%

Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Ces résultats rejoignent en quelque sorte ceux du microrecensement. Les personnes résidant en ville sont les plus nombreuses à rester dans la même commune pour ce qui concerne leur travail. Cela se traduit tout simplement par le fait qu'ils travaillent fréquemment en ville. Les habitant-e-s des autres types de communes doivent pour leur part être plus mobiles pour rejoindre le lieu de leur activité professionnelle. En ce qui concerne les résident-e-s d'une agglomération, 49.5% doivent se rendre dans une autre commune. Ce chiffre particulièrement important peut être interprété ainsi : les habitant-e-s de l'agglomération travaillent probablement pour une grande part dans la ville-centre (ville de Fribourg ou Bulle).

Si on s'intéresse aux différents types de ménages familiaux, il est possible de remarquer que la mobilité des femmes varie plus que celle des hommes. De manière générale, les hommes travaillent plus facilement que les femmes dans un autre canton. La différence est très faible pour les couples sans enfant, mais dans le cas des couples avec enfant-s la mobilité des femmes diminue par rapport à celle des hommes (12.3% contre 17.6% dans un autre canton). De même, si les hommes sont approximativement 34% à travailler dans la commune de domicile, ce chiffre varie de 31.2% pour les femmes d'un couple sans enfant à 38.6% pour les femmes d'un couple avec enfant-s. Si la présence d'enfants dans le ménage incite les femmes à restreindre leur activité professionnelle, il semblerait qu'elles tentent également de diminuer la distance à parcourir pour se rendre sur leur lieu de travail.

Dans le cas des ménages monoparentaux, les hommes sont légèrement surreprésentés dans les catégories «même commune» et «autre canton», alors que les femmes se concentrent plus dans la catégorie «autre commune du même canton». Pour les personnes vivant seules avec leur père et/ou leur mère, les femmes ont cette fois-ci une plus grande mobilité que les hommes (29% dans la catégorie «même commune» contre 42.8%). Cela rejoint l'idée que les femmes de cette catégorie peuvent particulièrement s'investir dans leur carrière professionnelle. La faible mobilité des hommes peut probablement s'expliquer par leur position professionnelle défavorisée.

Pour finir, il est intéressant de croiser le type de pendularité du conjoint et de la conjointe d'un couple, comme l'illustre le tableau ci-dessous. **Le cas des couples où au moins un des deux partenaires travaille dans un autre canton n'est pas vraiment rare. Il touche en effet 29.7% d'entre eux.** En tenant compte de cette mobilité relativement importante, l'usage important de la voiture au niveau du canton n'est pas si surprenant.

Pendularité du conjoint selon la pendularité de la conjointe

	Femmes: même commune	Femmes: autre commune	Femmes: autre canton	Total
Hommes: même commune	21.2%	10.7%	3.3%	35.2%
Hommes: autre commune	11.2%	27.2%	4%	42.4%
Hommes: autre canton	6%	7.9%	8.5%	22.4%
Total	38.4%	45.8%	15.8%	100%

Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

4.8 Familles, langues parlées et langues apprises

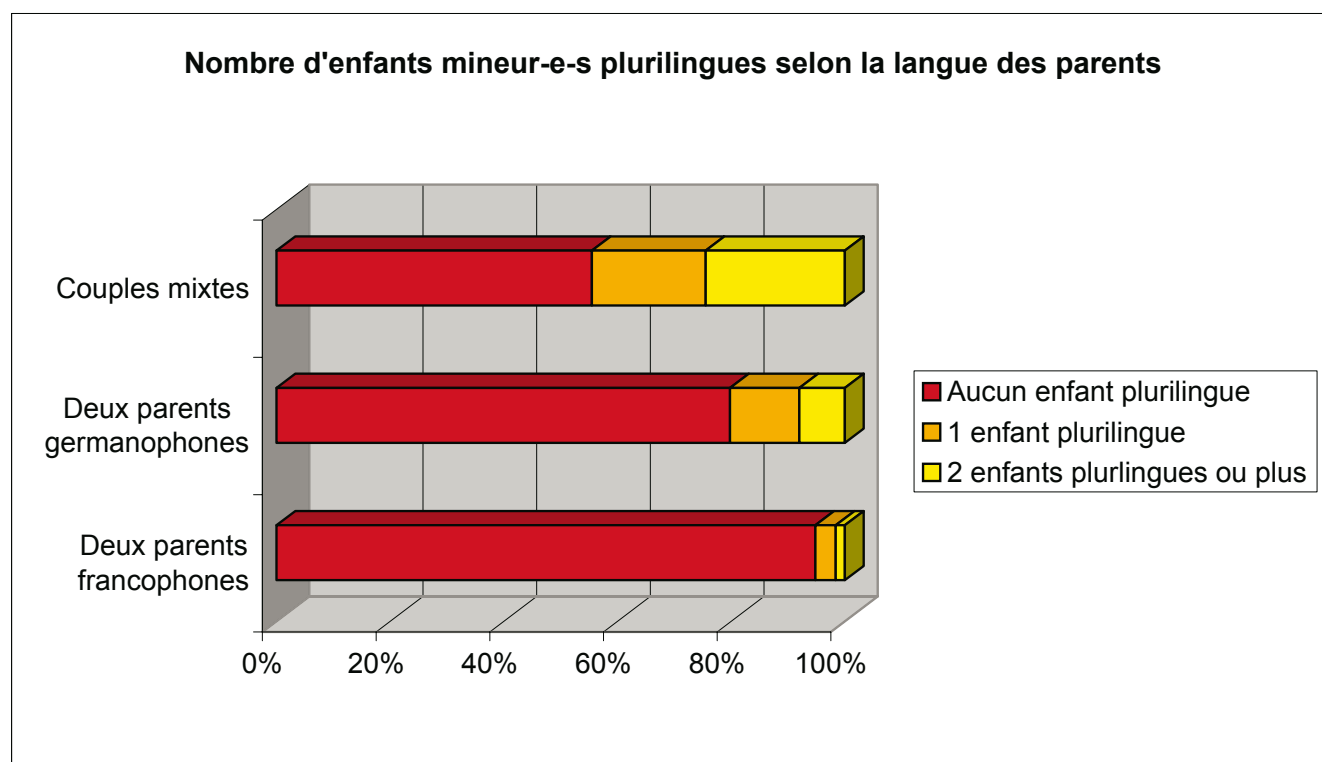
La question des langues parlées dans le cadre familial est pertinente pour Fribourg en tant que canton bilingue. En premier lieu, si on s'intéresse au plurilinguisme, on constate que la présence d'un ou deux parents parlant plusieurs langues favorise le plurilinguisme des enfants⁶² en comparaison avec les familles où les deux parents sont monolingues. Le plurilinguisme est défini ici comme le fait de parler deux langues nationales ou plus⁶³. En prenant en compte les couples avec enfant-s, deux partenaires monolingues ont 3.9% de chance d'avoir un ou plusieurs enfants plurilingues. Ce taux augmente à 17.1% dans le cas où un des deux parents est plurilingue, et il atteint même 42.1% dans le cas où les deux le sont. Une logique similaire se dégage des analyses des ménages monoparentaux. Dans 30.3% des cas, un parent plurilingue a un ou plusieurs enfants qui le sont également. Si on considère les parents monolingues, le même chiffre descend à 5.2%.

⁶² L'analyse se limite aux enfants mineurs-e-s.

⁶³ Même s'il n'est pas analysé ici, il faudrait encore tenir compte du plurilinguisme propre à la migration internationale. En effet, en apprenant une langue nationale, les migrants deviennent bilingues, voire plurilingues.

Il faut toutefois relativiser ces chiffres car les personnes plurilingues ne sont pas nombreuses. Elles représentent 24% des résident-e-s du canton, soit environ un quart. Pour revenir au bilinguisme propre à Fribourg, il apparaît qu'une pratique bilingue français-allemand au niveau de la famille ne soit pas très répandue. Seulement 3'857 ménages familiaux, soit 6%, se composent de deux personnes ou plus qui parlent les deux langues dans le contexte familial.

Le plurilinguisme n'est pas le seul facteur influençant les chances que les enfants ont de parler plusieurs langues⁶⁴. En effet, un couple mixte dans le sens où les parents ont des langues maternelles différentes peut jouer un rôle similaire. En se limitant aux cas des personnes francophones et germanophones, 4'153 couples, soit 8.2%, sont mixtes du point de vue de la langue. Le graphique qui suit indique le nombre d'enfants parlant deux langues nationales ou plus en fonction de la composition linguistique du couple :



Source: Recensement fédéral de la population 2000, Service de la statistique du canton de Fribourg

Il apparaît effectivement que la mixité linguistique d'un couple favorise le plurilinguisme des enfants. En l'occurrence, 44.5% des couples mixtes ont au moins un enfant plurilingue, ce qui n'est valable que pour 20.2% des couples germanophones et 5.2% des couples francophones. Il est possible de retrouver cette différence entre les germanophones et les francophones en analysant le cas des ménages monoparentaux. Il s'avère que 93.1% des parents francophones n'ont aucun-e enfant plurilingue, alors que ce taux descend à 75.7% pour les parents germanophones. La situation minoritaire des personnes de langue maternelle suisse-allemande dans le canton, ainsi que leur volontarisme plus marqué à apprendre le français, sont des hypothèses à prendre en compte pour pouvoir expliquer cette différence. La plus grande difficulté pour les francophones de pouvoir s'immerger concrètement dans un contexte germanophone est un autre facteur non négligeable. En effet, la langue apprise à l'école, l'allemand, ne correspond pas à la langue maternelle des Suisses-allemands. A l'inverse, les Suisses-allemands ne sont pas confrontés à un obstacle de ce type.

⁶⁴Bien entendu, le fait de «parler plusieurs langues» peut avoir plusieurs significations. Certains privilégient la maîtrise d'une langue similaire à celle de la langue maternelle alors que, pour d'autres personnes, pouvoir communiquer de manière satisfaisante est suffisant. Il n'est pas possible de savoir quelle interprétation ont choisie les personnes qui ont répondu au recensement fédéral de la population.

5. LA QUESTION DE LA FAMILLE AU NIVEAU CANTONAL

Le retour de la question familiale sur le devant de la scène est relativement récent. Au niveau fédéral, un rapport a été publié en 2004⁶⁵ pour pallier aux manques de données à ce niveau, la dernière enquête similaire remontant à 1991. Le titre du rapport parle d'ailleurs par lui-même: *Rapport sur les familles 2004 : Structures nécessaires pour une politique familiale qui réponde aux besoins*. Il est donc question d'une politique familiale et des besoins des familles auxquels elle doit répondre.

Au niveau du canton de Fribourg, une Commission cantonale pour une politique familiale globale a été instituée en 2001 par le Conseil d'État pour répondre à la même question. L'instauration d'une politique familiale globale a d'ailleurs été inscrite dans les objectifs de la nouvelle Constitution cantonale adoptée par le peuple en 2004. En d'autres termes, le Canton cherche à se doter d'une politique familiale unifiée et cohérente. Le rapport de la Commission cantonale pour une politique familiale globale définit trois domaines prioritaires pour atteindre cet objectif⁶⁶. Le premier concerne la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Le deuxième a trait à la sécurité sociale et économique des familles. Le troisième concerne la création d'un Service de la famille placé sous la responsabilité politique d'une Direction du Conseil d'État et d'une structure d'information, de prévention et de conseil. Ces thèmes fournissent une grille de lecture intéressante pour mettre en perspective les résultats qui ont été présentés jusqu'ici.

La **conciliation entre vie professionnelle et vie familiale** apparaît en quelque sorte comme l'actuelle priorité des priorités. En ce qui concerne le niveau de formation et les catégories socioprofessionnelles, la situation des nouvelles générations s'est améliorée mais les inégalités persistent. Il reste encore du travail avant de pouvoir affirmer que les femmes ont les mêmes chances que les hommes d'obtenir le même diplôme ou le même poste de travail. Au niveau de l'investissement professionnel proprement dit, le travail à plein temps reste l'apanage des hommes et le temps partiel celui des femmes, ce qui désavantage clairement leurs carrières. L'arrivée d'un enfant reste une des principales causes qui entraîne un désengagement professionnel des femmes.

Les modèles sociaux semblent toujours privilégier le rôle professionnel de l'homme, alors que celui de la femme est de plus en plus souvent défini par la conciliation entre sphère domestique et sphère professionnelle. Cette conciliation n'est toutefois pas aisée quand on constate le sous-investissement des hommes au niveau des tâches ménagères. Il faut rappeler que c'est la femme qui assure encore aujourd'hui en grande partie le bon fonctionnement du ménage, ce qui permet à l'homme de se dégager de la sphère domestique pour s'investir pleinement dans sa carrière. D'ailleurs, les hommes à la tête d'un ménage monoparental s'occupent bien plus des tâches ménagères que ceux qui vivent dans un autre type de ménage familial.

La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale peut être grandement facilitée par l'accès à des structures d'accueil extrafamilial (petite enfance et accueil extrascolaire). A ce propos, il est important de noter que la collectivité tire également un bénéfice de la présence de telles structures. Une enquête sur la rentabilité des crèches⁶⁷ à Fribourg a mis en évidence que 1 franc investi rapporte 3.3 francs à la collectivité. Si les infrastructures de ce type se développent sur le territoire cantonal, le nombre de places existantes est toujours trop faible pour permettre à toutes les familles demandeuses de bénéficier d'une place pour leur-s enfant-s. Il existe également une disparité régionale. Le district de la Sarine et plus particulièrement la ville de Fribourg ont davantage investi dans ce domaine que le reste du canton. Une autre question concerne le coût de ces services. Comme on l'a vu dans le cas des crèches, ces prestations ne sont pas forcément à la portée de toutes les bourses, et cela même si les prix sont calculés à partir du revenu du ménage⁶⁸.

⁶⁵ *Rapport sur les familles 2004: Structures nécessaires pour une politique familiale qui réponde aux besoins*, Département fédéral de l'intérieur, Berne, 2004

⁶⁶ Commission cantonale pour une politique familiale globale: *Rapport pour une politique familiale globale dans le canton de Fribourg*, Fribourg, 2004

⁶⁷ Mackenzie Oth L.: *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte*, Conférence latine des déléguées à l'égalité, Genève, 2002

⁶⁸ Bütler M., Rusch M.: *Etude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes*, Conférence romande de l'égalité, 2009

En ce qui concerne le deuxième objectif, la **sécurité sociale et économique des familles**, il a été difficile d'obtenir des informations à ce sujet en raison du manque de sources et de centralisation de ces données. Même si le sujet a été traité de manière superficielle, il est possible d'en tirer quelques enseignements. Au niveau des salaires, les femmes semblent combler petit à petit leur retard même si l'égalité n'est toujours pas atteinte et si la situation varie selon les secteurs. Il est d'ailleurs étonnant que, de nos jours, l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes continue à s'accroître dans certains d'entre eux. Il ne s'agit pas d'un phénomène négligeable car on parle dans ce cas de la catégorie des cadres moyens et supérieurs dotés d'une formation universitaire. On peut aussi rappeler que le travail à temps partiel privilégié par les femmes n'assure pas forcément une assurance financière suffisante. Ceci est d'autant plus vrai que le travail à plein temps ne protège plus nécessairement de la précarité, comme le suggère le phénomène des «working poor».

Les catégories les plus susceptibles d'être touchées par la précarité sont les jeunes, les personnes peu formées et les divorcé-e-s. Les femmes sont donc plus vulnérables que les hommes si on prend en compte leur tendance à être moins bien formées. De plus, elles n'ont pas le même destin potentiel face au divorce. Les hommes ont en effet de bien plus grandes probabilités que les femmes de se remettre en couple. De ce point de vue, les femmes à la tête d'un ménage monoparental sont dans une position fragilisée. Pour finir, le nombre d'enfants est également un facteur de précarisation. Bien que les familles nombreuses soient rares, les familles avec enfant-s représentent une part importante de la population fribourgeoise et il n'est pas rare qu'elles soient composées de deux ou trois enfants.

Le troisième objectif vise une **unification politique et administrative de la question familiale**. Comme on l'a déjà fait remarquer, ce modeste travail s'inscrit dans un projet mené au niveau du canton pour créer une politique familiale cohérente et unifiée. Toute politique a besoin de données sur la situation qu'elle doit encadrer et soutenir. Or, dans le cas des familles, il n'existe à ce jour aucune source centralisée de données. Le recensement fédéral est certes exhaustif mais il n'aborde de loin pas toutes les dimensions de la problématique. Il faut être conscient que travailler avec des données provenant de différentes sources rend toute analyse hasardeuse. En d'autres termes, **il manque des outils efficaces et standardisés pour connaître dans toute sa complexité la réalité des familles.**



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU BUREAU DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

En proposant une approche statistique de la situation des familles dans le canton de Fribourg, le Bureau de l'égalité et de la famille a souhaité s'inscrire dans le prolongement du Rapport 2004 de la Commission cantonale pour une politique familiale globale qui avait systématisé les mesures à mettre en œuvre et qui surtout avait souligné l'importance de la famille.

A cette volonté de reconnaissance des familles, s'ajoute le deuxième objectif de cette démarche, en améliorer la connaissance. Il s'agit alors d'offrir un instrument concret à la politique familiale globale, domaine soutenu - dans son programme gouvernemental - par le Conseil d'Etat fribourgeois.

La réalité des faits révèle combien Fribourg est un canton jeune, familial, et en plein essor démographique.

Ce portrait statistique des familles souligne d'abord que les Fribourgeois-e-s font partie des populations les plus jeunes de Suisse: plus d'un quart d'entre elle est composée de personnes de moins de 20 ans. Le taux de natalité s'élève à 10,7‰ à Fribourg, contre 9,9‰ en Suisse. Les femmes du canton de Fribourg qui connaissent leur première maternité autour de 30 ans et demi, permettent d'y dénombrer une moyenne de 1,57 enfant par femme en âge d'avoir des enfants, pour 1,46 en Suisse. Le canton connaît de plus une dynamique démographique positive et une croissance de population, celle-ci représentait 1,36% d'augmentation entre 2000 et 2006.

En appréhendant ce dynamisme familial, une analyse aborde ici statistiquement la parentalité, et fait apparaître qu'avoir deux enfants reste un modèle prédominant dans la composition des familles fribourgeoises ...

... pourtant, **la réalité familiale** ne correspond plus à un modèle de vie standard, pérenne et incontournable, il faut d'une part se rappeler qu'à Fribourg moins de 40% de la population fribourgeoise vit dans un ménage familial avec enfant(s) et d'autre part, de nouvelles formes de familles, de nouvelles manières de vivre ensemble, ont émergées, reffets d'une société en mutation.

Au cœur des changements qui bouleversent les caps familiaux, on compte en 2007, 695 divorces dans le canton et l'on constate qu'un peu plus de la moitié d'entre eux (51,4%) touche des couples avec enfant(s). La garde des enfants est majoritairement attribuée à la mère.

Autre fait à relever, les ménages monoparentaux sont principalement placés sous la responsabilité des femmes, dans 82,3% des cas. Celles-ci devront concilier leur rôle parental avec un travail devant assurer un salaire suffisant, ce qui n'est pas toujours évident.

Enfin, les familles recomposées existent sous différentes formes et impliquent de nouvelles définitions des relations tant avec les nouveaux conjoint-e-s des parents, qu'au sein des fratries de faits (et non plus de sang). L'approche statistique s'avère par contre des plus limitées pour saisir ce phénomène pourtant très présent dans le paysage familial d'aujourd'hui. Seul indicateur des changements en cours, l'importance de l'union libre qui est le mode de vie prédominant (52,8%) des personnes entre 18-35 ans, le mariage lui ne concernant que 21,9% de cette tranche d'âge.

En se penchant ensuite sur les modes de vie familiaux à Fribourg, la présente étude révèle que malgré des progrès sensibles en matière de formation et de statut professionnel, l'égalité entre hommes et femmes reste un réel défi. A cet égard, l'arrivée des enfants n'a incontestablement pas la même signification pour les hommes que pour les femmes, cela tant en termes d'avancement de carrière, qu'en matière de taux d'activité. Entre 18 et 50 ans, approximativement 9 hommes sur 10 ont un travail salarié à plein temps. De leur côté, et dans la situation des couples avec enfant(s), près de 6 femmes (entre 18 et 35 ans) sur 10 ont un travail rémunéré, principalement à temps partiel.

On sait combien l'articulation entre responsabilité professionnelle et familiale est importante et combien le rôle des familles à cet égard mérite d'être valorisé et soutenu concrètement. Ainsi, la préface du très récent rapport statistique 2008, 'Les familles en Suisse' de l'OFS, précise que «le temps consacré aux tâches familiales représentent un montant équivalent à la moitié du produit intérieur brut».

Rappelant alors que la majorité des femmes avec enfants sont salariées, la possibilité de trouver des modes de prise en charge extra-familiale des enfants durant la journée est particulièrement importante en ce qui concerne **la conciliation des rôles parentaux et professionnels des hommes et des femmes**. Toutefois, un recueil de données systématique en matière de prise charge extra-familiale des enfants (dans la prime enfance ou en âge scolaire) n'existe pas actuellement dans le canton. Quelques indications sont rassemblées pour la prime enfance par les fédérations des crèches ou des accueils familiaux de jour.

Ainsi, en janvier 2008, la moyenne cantonale se situe à 5,4 places d'accueil en crèche pour 100 enfants. Une offre à fortement moduler selon les districts puisque la Broye ne dispose que de 1,47 place et la Sarine en propose 9,79. Parallèlement, les 600 assistant-e-s parentaux du canton annoncent un accueil d'environ 1800 enfants. Enfin, par un sondage de 2005 et - dans la mesure du possible - tenu à jour, le Bureau de l'égalité et de la famille a recensé 26 cercles scolaires offrant un accueil extrascolaire. Structures communales ou associatives, la disparité de l'offre horaire, du prix, de la situation contractuelle du personnel reste très marquée entre ces structures et souligne combien la situation reste inégale en matière de prise en charge des enfants selon la commune habitée.

Abordant un autre volet de la politique familiale, ce portrait fribourgeois des familles se réfère à différentes études qui ont montré que le fait d'avoir des enfants peut être une source de **précarité**. Ce constat souligne l'importance du soutien que la collectivité doit apporter aux familles pour qu'elles puissent mener à bien leurs missions spécifiques. Or, il existe peu d'informations dédiées à la situation financière des familles habitant le canton de Fribourg.

A titre d'exemple, cette étude devait indiquer combien d'enfants dans le canton touchent (ou ne touchent pas) d'allocations familiales, elle devait permettre de connaître les flux en matière de pension alimentaires, etc. Cela n'a pas été techniquement possible. Dans ces domaines encore, la difficulté à obtenir des informations centralisées permettant une synthèse de la situation apparaît comme surprenante ... notamment en regard d'autres secteurs, ne serait-ce - à titre d'exemple - celui de l'agriculture où le recensement et même les déplacements saisonniers des animaux sont répertoriés avec minutie et repérables aisément!

Ainsi ne disposant pas de chiffres spécifiquement fribourgeois, ce portrait se base sur une approche générale de l'OFS en 2008 pour rappeler que 3 groupes sont soumis à des risques accrus de précarité: les ménages monoparentaux dirigés par une femme, les familles nombreuses de trois enfants et plus et les personnes d'âge actif qui perçoivent une rente du 1er pilier pour invalidité ou veuvage. Cette approche montre l'importance de prévoir un système tel que des prestations complémentaires aux allocations familiales afin de prévenir la pauvreté des familles. Il s'agirait de prestations sociales ciblées et en amont de prestations d'assistance qui constituent - par ailleurs - pour les familles concernées, une dette remboursable.

Les familles de 3 enfants ou plus et les ménages monoparentaux s'avèrent être les groupes les plus menacés par le fait d'être des travailleurs/travailleuses pauvres. Ces deux groupes représentent en fait le 35,5 % des 'working poor'. Le fait de travailler, et même de travailler à plein temps n'est pas en effet une assurance contre la pauvreté. Des tendances présentées à l'échelon national, elles n'épargnent pas Fribourg, mais il serait préférable de bénéficier là encore d'informations spécifiques à la situation cantonale.

Un aperçu des données fribourgeoises recensées par les statistiques cantonales de l'aide sociale, confirme que 50% des personnes bénéficiant de l'aide sociale travaillent à plein temps. Il faut rappeler que parmi les causes de recours à cette aide, plus de la moitié sont liées au domaine du travail (revenu insuffisant, chômage, et notamment fin de droit aux prestations), cela représente en 2007, près de 60% du montant total alloué. La 3^e cause de recours à l'aide sociale se rapporte aux divorces et aux familles monoparentales.

Ce portrait fribourgeois permet de prendre en compte ce qui existe en matière de statistiques dans les domaines qui touchent aux familles, et ces esquisses rassemblées - bien qu'encore impressionniste - proposent une approche de la réalité fribourgeoise. La démarche entreprise ici souligne aussi ce qui n'est pas appréhendé, les domaines qui devraient fournir des indicateurs de compréhension des mutations et des informations de base à la politique familiale⁶⁹.

Dans cette perspective, le Bureau de l'égalité et de la famille propose:

- De reconnaître l'importance que prend pour les familles le défi de concilier responsabilités familiales et professionnelles, un accent spécifique doit être porté à cette question. Ainsi un recueil systématique des données en matière de **prise en charge extra-familiale des enfants** (de la naissance à la fin de l'école primaire principalement) devrait être établi. Il serait important que l'on mesure régulièrement l'adéquation statistique entre les offres potentielles de prise en charge (dans les régions et respectivement dans les cercles scolaires) et les besoins potentiels des familles. En connaissant - par tranches d'âge - le nombre d'enfants résidants dans le périmètre concerné, on pourrait fixer le nombre de places nécessaires pour correspondre à un objectif à garantir un taux fixé d'avance. Cette mesure devrait ainsi déboucher sur un processus de planification cantonale en matière d'accueil extra-familial des enfants.
- Cherchant à saisir véritablement, en sus de la dimension fiscale, les enjeux qui touchent toutes les familles en matière de **sécurité matérielle**, il serait important d'améliorer le repérage des flux financiers qui les concernent. Ces recueils devraient notamment exister en matière d'allocations familiales⁷⁰ et de pensions alimentaires.
- Afin de ne plus accepter le fait qu'un enfant soit un facteur de précarité, et pour donner suite à l'exigence constitutionnelle, il faudrait mesurer la situation des familles en matière de sécurité matérielle afin de pouvoir mettre en place un système de **prestations complémentaires** pour celles qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants.
- Finalement, il est important que la famille, ou plutôt **les familles, soient reconnues comme un domaine politique et administratif en soi**. Et bien que leur observation statistique pose de nombreux défis⁷¹, il serait pertinent d'envisager une attribution qui dépasse le morcellement des champs d'investigation, de responsabilité et d'action. Un processus qui pourrait notamment s'inscrire dans la mouvance du système SHAPE (système intégré d'information statistique sur les personnes et les ménages)⁷² en projet au niveau fédéral.

Cette démarche politique déjà proposée dans le rapport de la CPFG de 2004, permettrait d'appréhender au mieux les faits familiaux de façon anticipée, cohérente et harmonisée statistiquement.

⁶⁹ OFS: Les familles en Suisse, rapport statistique 2008, p. 5

⁷⁰ Relevons que l'OFAS projette la création d'un registre national des allocations familiales qui devrait entrer en vigueur en janvier 2011 (OFAS, Audition sur les allocations familiales, 13.03.2009)

⁷¹ OFS 2008, idem, p. 6

⁷² OFS 2008, idem, p. 6

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Actualité statistique fribourgeoise. Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS 2004). Résultats pour le canton de Fribourg, Service de la statistique du canton de Fribourg, Fribourg, 2006

Annuaire statistique du canton de Fribourg 2008, Service de la statistique du canton de Fribourg, Fribourg, 2007

Commission cantonale pour une politique globale: *Rapport pour une politique familiale globale dans le canton de Fribourg*, Fribourg, 2004

Bieri O., Knupfer C. et Pfister N.: *Aide sociale, impôts et revenus en Suisse*, Conférence suisse des institutions d'action sociale, Berne, 2007

Bulletin de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises; janvier 2007, octobre 2007, février 2008

Bulletin d'information de la Direction de la santé et des affaires sociales, Fribourg, juin 2008

Bütler M., Rusch M.: *Etude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes*, Conférence romande de l'égalité, 2009

Communiqué de presse. Les indicateurs de l'enseignement de l'OCDE 2008, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, septembre 2008

Communiqué de presse. Enquête suisse sur la population active 2005, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2005

Crettaz E. et Farine A.: *Bas salaire et working poor en Suisse. Ampleur des phénomènes et groupes à risque d'après l'Enquête sur la structure des salaires 2006 et l'Enquête suisse sur la population active 2006*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2008

Dictionnaire suisse de politique sociale, Réalités sociales, Lausanne, 2002

Famille - Éducation - Formation, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, Berne, 2008

Les familles en Suisse, rapport statistique 2008, Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, 2008

Leu R.E., Burri S. et Priester T.: *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*. Paul Haupt Verlag, Berne, 1997

Mackenzie Oth L.: *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte*, Conférence latine des déléguées à l'égalité, Genève, 2002

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille: *Egalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration cantonale fribourgeoise*, Fribourg, 2001

Rapport d'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales 2007, Fribourg, 2008

Rapport sur le postulat n°312.06 Christine Bulliard/Jacques Bourgeois concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique, Service de la statistique du canton de Fribourg, à paraître

Rapport sur les familles 2004: Structures nécessaires pour une politique familiale qui réponde aux besoins, Département fédéral de l'intérieur, Berne, 2004

Résultats du microrecensement 2005 sur le comportement de la population fribourgeoise en matière de transports, Service des transports et de l'énergie du canton de Fribourg / CUTAF, Fribourg, 2008

Rouvinez Mauron A.: *L'enquête suisse sur la structure des salaires. Panorama salarial 2006*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2008

Statistiques de l'aide matérielle 2007, Direction de la santé et des affaires sociales, Fribourg, 2007

Wanner P. et Gabadinho A.: *La situation économique des actifs et des retraités*, rapport de recherche n°1/08, Office fédéral des assurances sociales, Berne, 2008

SITES INTERNET

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille: <http://www.bef-bgf.ch>

Fédération des crèches et garderies fribourgeoises: <http://www.crechesfribourg.ch>

Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour: <http://www.accueillejour.ch>

Office fédéral de la statistique: <http://www.bfs.admin.ch/>

Service de la statistique du canton de Fribourg: <http://www.stat-fr.ch>